

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère du transport et voie de communication

**Le projet d'amélioration de la
sécurité de l'aéroport de Goma
(PASAG)**

PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION

4 Aout 2016

Table des matières

1.	Abréviation	6
2.	Résumé exécutif	7
2.1.	Résumé en français	7
2.2.	Résumé en swahili	11
2.3.	Résumé en anglais	15
3.	Données de base des personnes et actifs affectés par le projet.....	18
4.	INTRODUCTION	19
5.	CONTENUS ET OBJECTIFS DU PAR	20
5.1.	Objectifs.....	20
5.2.	Principes de l'indemnisation	22
6.	DESCRIPTION DU PROJET	22
6.1.	Intérêts économiques et politiques	23
6.2.	Objectif et enjeux environnementaux et sociaux de la réhabilitation de l'aéroport	24
7.	ENJEUX SOCIAUX DU PROJET	27
8.	APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA RÉALISATION DU PAR.....	27
8.1.	CADRE JURIDIQUE RELATIF À LA RÉINSTALLATION INVOLONTAIRE	27
8.2.	Processus de réalisation du PAR.....	29
8.3.	Estimation et réduction des actifs affectés	29
8.4.	Première séance d'information.....	32
8.5.	Recensement des PAPS	32
8.6.	Organisation d'un atelier de restitution.....	34
8.7.	Publication des résultats et relevée des omissions/plaintes	34
8.8.	Clôture d'identification.....	35
9.	EUDES SOCIO-ECONOMIQUES	35
9.1.	Impacts des travaux sur les biens et personnes.....	35
9.2.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE DE GOMA.....	37
9.3.	CONTEXTE DE L'EXTENSION DE LA VILLE DE GOMA ET DE L'ENVAHISSEMENT DE LA BANDE OUEST DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DE GOMA (DE 1993 à 2010) : MOUVEMENT DE POPULATIONS	38
9.3.1.	Provenance des habitants des quartiers Murara et Virunga situés dans la zone du projet d'amélioration de la sécurité à l'aéroport de Goma.....	38
9.3.2.	Provenance des habitants du quartier Majengo situés également dans la zone du projet d'amélioration de la sécurité à l'aéroport de Goma.....	39

9.3.3. DOCUMENTS FONCIERS DANS LA ZONE CONCERNÉE PAR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ À L'AÉROPORT DE GOMA.....	39
9.3.4. ANCIENNETÉ, DIVERSITÉ ETHNIQUE ET INFRASTRUCTURES DES QUARTIERS MURARA ET VIRUNGA.....	40
9.3.5. INFRASTRUCTURES DES QUARTIERS MURARA ET VIRUNGA.....	40
9.3.6. AUTRES SERVICES.....	41
9.4. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES HABITANTS DE LA BANDE OUEST DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DE GOMA.....	42
9.4.1. Activités économiques des quartiers Murara et Virunga.....	42
9.4.2. Activités économiques des habitants de Majengo.....	43
9.5. BILAN SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES.....	43
9.5.1. Caractéristique des chefs de ménages.....	43
9.5.2. Revenu des ménages.....	44
9.5.3. Niveau Éducation des membres des ménages.....	46
9.5.4. Emploi, revenu et dépense.....	46
9.5.5. Ménages vulnérables.....	47
10. PROGRAMME DE RÉINSTALLATION.....	48
11. ESTIMATIONS ET VALEUR DES PERTES ET LEUR INDEMNISATION.....	51
11.1. Estimation des pertes.....	51
12. PHASE ET CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PAR.....	52
12.1. Piquetage de l'emplacement exact de la clôture.....	56
12.2. Choix final du site de réinstallation par les PAPS.....	56
12.3. Préparation de site de réinstallation.....	56
12.4. Construction des nouvelles habitations.....	57
12.5. Indemnisation des actifs productifs.....	57
12.6. Indemnisation d'autres infrastructures.....	58
12.7. Appui au déménagement.....	58
12.8. Appuie aux personnes vulnérables.....	58
12.9. DIFFUSION – PUBLICATION DU PAR.....	59
13. COÛT ET BUDGET.....	59
13.1. EXPROPRIATION – DÉLOCALISATION DE LA POPULATION ET DES ACTIVITÉS.....	60
13.2. Les cultures pérennes.....	60
13.3. Compensation des cultures.....	60
13.3.1. Cultures pérennes.....	60
13.3.2. Culture annuelle.....	61
13.4. Coût des indemnisations des actifs bâtis.....	61
13.5. Budget global de la réinstallation.....	62
13.6. RESPONSABILITÉS ORGANISATIONNELLES.....	64

14.	Comité de réinstallation et processus de recours	67
15.	SUIVI ET ÉVALUATION	68
16.	Annexe.....	71
16.1.	Emprise légale de l'aéroport de Goma.....	72
16.2.	: Synthèse de l'inventaire des actifs privés affectés par la réhabilitation de l'aéroport de Goma	73
16.3.	Plage photographique et liste de présence réunion d'information du 20 février 2015	76
16.4.	Compte rendu et liste de présence de la réunion d'avril 2015	79
16.5.	Photos de la réunion du 4 avril 2015.....	85
16.6.	Compte rendu des séances de clôture de l'inventaire des biens affectés	86
16.7.	Fiche de contrôle des biens affectés	90
16.8.	Proposition de documentation des processus de réclamation et de réunion	91
16.8.1.	Fiche de Réclamation	91
16.8.2.	FICHE DE REUNION	94
16.8.3.	FEUILLE DE PRESENCE - Réunion diverse.....	96

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Détail du budget d'indemnisation	8
Tableau 2 :	Récapitulatif des principales données du PAR	18
Tableau 3 :	nombre de bâtiment possiblement affecté par l'installation de la zone sans obstacle à différente distance du centre de la piste	29
Tableau 4 :	Impacts socio-économiques positives et négatives du projet	36
Tableau 5 :	évolution de la population entre 2008 et 2012	37
Tableau 6 :	population de la ville de Goma au 2e trimestre 2014.....	37
Tableau 7 :	Liste des Coopératives non agréées.....	41
Tableau 8 :	Liste des Institutions de micro finance.....	41
Tableau 9 :	ASSOCIATION FÉMININE	41
Tableau 10 :	liste des formations sanitaires	42
Tableau 11 :	Catégorisation des personnes affectées	43
Tableau 12 :	Nombre de ménages affectés par quartier et par sexe du chef de ménage	44
Tableau 13 :	Caractéristique matrimoniale du chef des ménages par sexe	44
Tableau 14 :	Genre des personnes affectées par classe d'âge	44
Tableau 15 :	Source de revenus principale des chefs de ménage par quartiers dans la zone affectée.....	44
Tableau 16 :	Disparités des activités principales entre les hommes et femme chez les chefs de ménage de la population affecté par le projet.....	45
Tableau 17 :	Niveau d'éducation des personnes affectées	46
Tableau 18 :	Disparités des activités principales entre les hommes et les femmes de la population adulte affectée par le projet	46
Tableau 19 :	Dépense moyenne annuelle d'un ménage	47
Tableau 20 :	Catégorie et nombre de personne et ménage vulnérable	47
Tableau 21 :	Dénombrement des cultures pérennes	51

Tableau 22 : Étape et responsabilité du plan de réinstallation	53
Tableau 23 : Planning global du plan d'action de réinstallation.....	55
Tableau 24 : Détail des actions techniques à mener avant le déménagement.....	58
Tableau 24 : Taux d'indemnisation estimé pour les arbres fruitiers inventoriés	61
Tableau 25 : Taux d'indemnisation pour les cultures annuelles inventoriés.....	61
Tableau 26 : Coût des différents types de maison mètre carré	62
Tableau 27 : estimation de la valeur des habitations affectés	62
Tableau 29 : Budget nécessaire pour la mise en œuvre du plan de réinstallation.....	63
Tableau 30 : Dépense pouvant être imputé au budget du projet.....	64
Tableau 31 : Responsabilités organisationnelles de mise en œuvre du PAR	66
Tableau 32 : Suivi des résultats et des performances du PAR.....	70

Liste des figures

Figure 1 : Résultat préliminaire de l'étude de conception du projet.....	23
Figure 2 : Zone d'étude	26
Figure 3 : Zone de concentration des PAPS	33
Figure 4 : zone affecté et zone de réinstallation entre 2600m et 3000m à partir du seuil 36	49
Figure 5 : zone affectée de 940m à 1050m environ	49
Figure 6 : Site pouvant servir à la réinstallation	50
Figure 7 : Site de réinstallation identifiée.....	57

1. Abréviation

AAC	Autorité de l'Aviation civile
ACE	Agence congolaise de l'environnement
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque Mondiale
CEPTM	Cellule d'exécution du projet de transport multimodal
CGPMP	Cellule de Gestion de Projets et Marchés Publics (RVA)
CPRI	cadre de planification de la réinstallation involontaire
CISIAGO	Institut Supérieur d'Informatique appliquée et de Gestion de Goma
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DMVN	Direction de la Marine et des Voies navigables
EIE (S)	Étude d'impact environnemental et (social)
EACOM	Bureau d'étude internationale
GEEC	Groupe d'étude environnementale du Congo
GET	Groupe d'étude sur les transports
IDA	Agence de développement international
ISAM	Institut Supérieur des Arts et Métiers (Église catholique)
ISL	Institut Supérieur du Lac
HIMO	Haute Intensité de main d'œuvre
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MTV	Ministre des Transports et Voies de Communication
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PAP/PAPS	Personne (s) affectée(s) par le projet
PAR	Plan d'action de réinstallation
PASAG	Projet d'amélioration de la sécurité de l'aéroport de Goma
PCGES	Plan Cadre de Gestion environnementale et sociale
PGES	Plan de Gestion environnementale et sociale
PTM	Projet de transport Multimodal
RDC	République Démocratique du Congo
RESA	Zone en bout de piste réservé pour la sécurité
RVA	Régie des voies aériennes
UFRACO	Université Francophone du Congo
UNIC	Université du Cepromad
UNIKIVU	Université du Kivu
USD	Dollars des États-Unis d'Amérique

2. Résumé exécutif

Le résumé exécutif est présenté en trois langues soit le français, le swahili et l'anglais.

2.1. Résumé en français

Le projet d'amélioration de la sécurité de l'aéroport de Goma a pour objectif d'assurer une utilisation de l'aéroport de Goma sécuritaire notamment en augmentant la longueur de la piste à 3 kilomètres, en limitant les accès à la piste aux seules personnes habilitées, en améliorant le drainage des eaux affectant la plate-forme aéroportuaire, de mettre à niveau l'éclairage, l'approvisionnement en énergie, le balisage, de manière à pouvoir obtenir l'accréditation de catégorie 4D de l'OACI. Les travaux visent également à améliorer l'expérience des voyageurs par une modification des infrastructures d'accueil et des zones de départ et d'arrivée des passagers.

Le présent plan d'action de réinstallation vise à limiter l'atteinte aux populations riveraines par les travaux d'amélioration. À cet égard, les gestionnaires du projet ont accepté de modifier une partie du design de façon à limiter le nombre d'habitations affectées. Cette modification a permis de réduire le nombre d'habitations touché de 175 à 35.

Dans ces 35 habitations se trouvent 45 ménages qui en majorité, vivent de petits commerces. Ces ménages qui comptent au total 307 personnes et dont les maisons sont construites en planche ont été consultés à plusieurs reprises et préfèrent si possible continuer à habiter dans le quartier. Les inventaires des biens menés auprès des ménages démontrent bien le caractère urbain du site. On retrouve essentiellement des potagers et quelques arbres fruitiers qui seront affectés par les travaux. Tous les éléments affectés par les travaux seront remboursés au prix du marché.

L'étude menée pendant la production du présent plan d'action de réinstallation a démontré que des zones actuellement recouvertes de pierre de lave seront libérées de façon à pouvoir construire la clôture et ses zones pourront être utilisées pour construire de nouvelles habitations pour les personnes déplacées. Le projet prendra en charge la construction de ces nouvelles maisons ainsi que les frais inhérents au déménagement de ces familles. Les maisons qui seront construites présenteront de meilleures qualités que ceux utilisés actuellement.

Le projet proposera de façon prioritaire aux adultes de ces familles des emplois pour la construction de la clôture. Il est également prévu de mettre en place un processus de concassage des pierres de lave par les populations affectées de façon à augmenter les retombées économiques locales du projet. Les petits concasseurs seront fournis à une organisation qui aura pour mandat de concasser une partie des pierres se retrouvant dans les quartiers touchés par un travail réalisé en haute intensité de main-d'œuvre qui permettra de rémunérer une grande partie des habitants de la zone touchée.

Un budget est également prévu pour améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité dans les quartiers touchés.

Le budget total pour la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation est de 803 220 dollars USD

Les principaux éléments du budget sont donnés dans le tableau suivant

Tableau 1 : Détail du budget d'indemnisation

Activité	Objectif	Coût unitaire	Nb unité	Coût total
Piquetage clôture	Délimiter avec précisions la limite de l'emprise aéroportuaire	Inclus aux travaux de construction de la clôture		
Choix final des PAPS	Déterminer avec chaque PAP son choix en fonction de la limite de la clôture	200	35	7000
Préparation des sites de réinstallation	Préparer les sites de réinstallation pour les rendre apte à la construction	Inclus au PGES et au Travaux de l'entreprise de construction de la piste		
Construction des habitations	Reconstruire les habitations pour chaque PAP de façon à avoir la même surface habitable	12000	35	420000
Indemnisation des actifs productifs (arbre et de potagers)	Compensation pour les pertes de production	Calcul globalisé des valeurs		12 000
Indemnisation autres infrastructures (mur, clôture, etc.)	Compensation des actifs construits autre que maison	10 000	1	10 000
Déménagement	Compensation des frais pour le déménagement	300	45	13 500
Garantie locative	Permetts au locataire de trouver un nouveau logement (6 mois de loyers)	600	7	4200
Personnes vulnérables	Appuyer les personnes et ménages vulnérables dans leurs réinstallation	500	35	17500
Appui à la formalisation du foncier	Permetts aux PAPS d'avoir un titre foncier légal et enregistré	1000	35	35 000
Fournitures de compteurs électriques prépayés et câbles	Améliorer la qualité de vie des ménages vivant en bordure du site aéroportuaire	100	500	50 000
Installation de nouvelles bornes d'eau potable	Améliorer la qualité de vie des ménages vivant en bordure du site aéroportuaire	4000	10	40 000
Construction de bureaux pour les chefs de quartier	Permettre au quartier d'être mieux structuré	15000	3	45000
Consultant spécialisé	Appui à la RVA dans le processus de réinstallation	6000	4	24 000
Comités de réinstallation et appui au chef de quartier pour processus de réclamation.	S'assurer du traitement équitable et transparent pour l'ensemble des personnes affectées	1500	8	12 000
EIES sur les sites de réinstallation (si nécessaire)	Limiter les impacts environnementaux et sociaux du déplacement	20000	1	20000
Évaluation externe	Réaliser à deux reprises une évaluation externe de la mise en œuvre du PAR	10000	2	20000
Total partiel				730 200
Imprévue		10 %		73020
Total				803 220

s il sert à identifier et définir le traitement des différents cas probables d'indemnisations pour le projet

Le tableau qui suit décrit les principes d'indemnisation appliqués au projet _ Matrice d'indemnisation

	Catégorie de PAP	Bâtiment	Terrain	Droit à la réinstallation physique	Culture annuelle	Culture pérenne	Compensation pour perte d'Activité économique	Compensation transitoire	Programme d'appui
Propriétaire	Propriétaire de terrain vide	Indemnisation équivalent aux cout de remplacement des infrastructures construites (clôture, fosse, etc.) le cas échéant	Remplacement du terrain par un nouveau de même dimension et de qualité comparable	Aucun	100 % de la valeur sur le marché	100 % de la valeur sur le marché	Aucune	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de terrain • Emploi • Amélioration des services • Personnes vulnérables
	Propriétaire de maison et de terrain	Construction d'une habitation par le projet de surface comparable dans le même quartier	Remplacement du terrain par un nouveau de même dimension et de qualité comparable où sera construite la maison	Droit aux indemnités de déménagement et appui à sa réinstallation	100 % de la valeur sur le marché	100 % de la valeur du marché	Aucune	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation de terrain • Emploi • Amélioration des services • Personnes vulnérables
locataire	Locataire de maisons	Aucun	Aucun	Droit aux indemnités de déménagement	100 % de la valeur sur le marché	100 % de la valeur du marché	Aucun	Droit à la garantie locative de 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi • Amélioration des services eau et électricité (si déménage dans le même quartier) • Personnes vulnérables
kiosque	Usager de kiosque commercial	Reconstruction du kiosque	Aucun	Aucune	Aucune	Aucune	Remboursement des pertes de revenu pendant le	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun

							NB de jours de non-opération		
--	--	--	--	--	--	--	------------------------------	--	--

Hormis les déplacements involontaires créés par le projet et qui sont traités dans ce PAR, les autres impacts négatifs du projet pendant la période de construction sont le bruit et la poussière et les problèmes de drainage des eaux de la surface aéroportuaire. Il y aura également un risque augmenté d'accidents de la route.

Pendant l'exploitation, le bruit des avions en phase d'atterrissage et de décollage qui pourrait toucher les populations limitrophes lors des atterrissages de nuit. À cela on doit également ajouter l'augmentation de la probabilité d'accident dû à un achalandage augmenté autant au niveau des avions que sur les routes qui mènent à l'aéroport.

Les effets positifs du projet sont nombreux notamment au point de vue économique et sécuritaire. L'amélioration de l'aéroport permettra entre autres de diminuer les risques d'accident d'avion bien que ces derniers seront plus nombreux à atterrir du fait que la piste sera allongée jusqu'à 3 km, que le pavage sera refait, que les obstacles seront éliminés en bordure de piste et que la clôture du périmètre sera complétée. Ces travaux permettront à des avions plus gros et plus lourds de décoller et d'atterrir et de plus en plus de vols internationaux atterriront à Goma ce qui aura une influence à la baisse sur les prix des billets d'avion et les coûts du transport de fret. Ce dernier effet stimulera certainement les productions à haute valeur ajoutée (poisson, viandes, fromage, café, etc.) dont l'exportation sur les marchés nationaux et même internationaux deviendra moins coûteuse. Le nombre plus important de personnes transitant directement par GOMA aura une influence sur l'économie des services : hôtel, restaurant, transport terrestre, etc.

2.2. Résumé en swahili

MRADI (PROJET) YA KUBORESHA USALAMA YA UWANJA WA NDEGE YA GOMA

Mradi ao Project ya kuboresha usalama kwenyi kiwanja ya ndege ya Goma ina haja ya kusaidiaya kazi za kiwanja ya ndege ya goma ifanyike kwa usalama ndani sawa vile kuongeza urefu ya piste mpaka kilomita tatu, kupunguza kuingiliwa kwenyi piste na watu wasioruhusiwa, kurahisisha upungufu wa maji inayo gusiya fasi mbalimbali za uwanja wa ndege, kusawanyisha mwangaza, kugaramiwa mwangaza, balisage, kwa gisi ya kupata kuitikiwa katika categorie 4D ya OACI. Kazi hiyo inataka tena kuboresha mazoezi ya watu wanao safiri kwa kubadirisha vituo vya upeleaji na fasi za kufikiya ya watu wano safiri.

Hii mpango ya kazi ya ukaaji inataka kupunguza kusipofikiwa kwa wakaaji ya mito na kazi za huduma. Kwa hiyo, watu ambao wana zibiti projet hii wameitika kubadirisha kipande kimoja kya mpango ya kazi kwa gisi ya kupunguza namba ya wakaaji wanaogusiwa na hii mabadiriko yenyi ku saidiya ku punguza namba ya wakaaji wanaogusiwa toka 175 mpaka 35.

Ndani ya wale wakaaji 35 kunapatikana jamaa 45 , wengi wao wanaishi kwa kufanya viashara ndogo ndogo. Jamaa hizo zinafikia watu 307 ambao nyumba zao zina jengewa na mbaa waliitiwa mara mingi na wanapenda ikiwezekana waendeleo kuishi mwa ile quartier. Hesabu ambazo zimefanyika zaonesha vizuri kama nafasi hiyo ina tabia nzuri za mujini. Kunako sana sana ma mboga mboga, na miti chache ya ma tunda ambayo itaondoshwa na makazi. Ie yoyote itakayo gusiwa na ma kazi ita lipiwa ku beyi ya soko.

Masomo ambayo imefanyika wakati ya kufanya hii mpango ya kazi za ukaaji, ilionesha kama siku hizi nafasi ambazo zime funikiwa na majiwe za laves itaachwa huru kwa gisi wigo injengewe na fasi hizo zitatumikishwa kwa kujenga nyumba nyipya za wakaaji na malipo nyingine kwa kuondowa jamaa hizo. Nyumba ambazo zitajengewa zitaonesha alama nzuri zaidi kuliko ambazo zinatumiwa kwas sasa.

Projet itapendekeza mbele mbele kwenyi wakubwa wa jamaa ma kazi juu ya ujenzi wa wigo. Inatayarishiwa tena kutiya processus kwa gisi wakaaji wanaogusiwa wana weza kuvunja vunja majiwe ya malave, kwa kuongeza ugusiyo ya uchumi kwa pato ya wakaaji kwenyi projet. Uvunjio ndogo ya majiwe itapewa kwa chama ambayo itakuwa na kazi ya kuvunjavunja kipande moja ya majiwe ipatikanayo katika quartier inayogusiwa na kazi ambayo inafanyika na wafanyakazi wa hali ya juu na hiyo itasaidia kulipa kipande kabambi wakaaji wa eneo inayo gusiwa.

Bajeti nyingine ilitayarishiwa juu yakuboresha pato ya maji na lumeme katika quartier inayogusiwa.

Bajeti yote ya kusimamisha mpango ya kazi hii ni dollar ya maricani 803220

MAMBO YA MUHIMU KATIKA BAJETI INAPATIKANA KATIKA UBAO IFWATAYO

Kazi	Haja	Beyi kwa kitu kimoja	Namba ya vitu	Beyi ya yote
Kutiya picket wa wigo	Kuoungua kwa ukweli umwisho ya eneo ya uwanja wa ndege	Ndani yake ya kazi ya kujenga wigo		
Uchaguzi wa mwisho wa PAPS	Kuoneshwa kwa kila PAP uchaguzi wake kufwatana na mwisho ya wigo	200	35	7000
Maandalizi ya maeneo ya makazi mapya	Kuandaa maeneo ya makazi mapya ya kufanya nao mzuri kwa ajili ya ujenzi	pamoja na katika kazi ya mkandarasi		
Ujenzi wa makao	Ujenzi upya wa makao ya kila PAP kwa ginsi ya kupata eneo sawa sawa ya kukaa	10200	35	420000
Malipo ya vitu vinavyo towa (miti na mbogamboga)	Malipo kwa yenyi kutowa iliyo potea	Hesabu kwa ujumla ya vitu		12 000
Malipo ya ingine vituo (kibambazi, wigo, etc...)	Malipo ya majengo ingine pasipo nyumba	10 000	1	10 000
Kuhama	Malipo ya pesa juu ya kuhama	300	45	13 500
malipo ya upangaji	Inasaidia mupangaji kupata ingine makao (myezi sita ya malipo)	600	7	4200
Mazingira magumu	Support watu na kaya katika mazingira magumu katika kuhamishwa zao			17500
Usaidizi kwa usawanyishi ya kartasi za udongo	Kusaidia kwa PAPS kupata vikartasi vya udongo kwa serkali na kuandikiwa	1000	35	35 000
Kupata vyombo vya hesabu ya umeme na ma singa	Kuongeza hali ya maisha ya jamaa zinazo ishi kandokando ya eneo ya uwanja wa ndege	100	500	50 000
Kutiya Ingingine fasi nyipya yakushotea maji safi	Kuongeza hali ya maisha ya jamaa zinazoishi kandokando ya uwanja wa ndege	4000	10	40 000
Ujenzi wa ofisi kwa viongozi jirani	Kuruhusu eneo hilo ili kuwa bora muundo	15000	3	450000
Mushauri ya mtalaam	Usaidizi kwa RVA katika mpango wa musimamo	6000	4	24 000
Kamati ya usimamisho na ku saidiya mukubwa wa quartier katika mpango ya reclamation	Kuhakikisha matunzo sawasawa na ukweli kwa watu wote walio gusiwa.	1500	8	12 000
ESIA katika maeneo ya makazi mapya (kama ni lazima)	Kikwazo athari za mazingira na kijamii ya makazi yao	20000	1	20000
tathmini ya nje	Kufanya mara mbili tathmini ya nje ya utekelezaji wa PAR	10000	2	20000
Ujumla Ndogo				730200
Isiyopangiwa		10 %		73020
UJULMA				803220

Meza zifuatazo inaelezea kanuni za fidia kutumika kwa mradi

MPANGO YA MALIPO KWA AMBAO WAMEPOTEZA

	Aina ya PAP	Nyumba	Kiwanja	Uhaki kwa ukaaji upya	Mulimo kwa Muaka	Mulimo ya kudumu	Malipo kwa wale ambao walipoteza kazi ya uchumi	Malipo kwa wapitaji	Programme ya usaidizi
mmiliki	Wenye viwanja ya wazi	Malipo kwa ambao walipoteza inayo eneana na vituo ya majengo (wigo, tundo za choo,...) ikilazimika	Kubadirisha kiwanja na ingine ya mupya ya kipimo kimoja na hali sawa sawa na ingine	Hakuna	100% ambayo ina beyi kwenyi soko	100% ambayo ina beyi kwenyi soko	hakuna	Hakuna	<ul style="list-style-type: none"> • Kusawanyisha viwanja • Kazi • Kutengeneza kazi • Mazingira magumu
	Wenye Nyumba Na Kiwanja	Ujenzi wa makao toka kwenyi projet ya eneo ya kupimanisha na nyingine mwa ile ile quartier	Kubadirisha kiwanja na ingine ya mupya ya kipimo moja na hali ipimanishayo na fasi ambapo nyumba itajengewa.	Uhaki wakurudishiawa malipo ya kuhama na msaada kwa usimamizi upya	100% ambayo ina beyi kwenyi soko	100% ambayo ina beyi kwenyi soko	hakuna	hakuna	<ul style="list-style-type: none"> • Usawanyisho ya viwanja • Kazi • Kudumisha ma kazi • Mazingira magumu
mpangaji	Mpangaji wa nyumba	hakuna	hakuna	Uhaki kwa malipo ya kuhama	100% ambayo ina beyi kwenyi soko	100% ambayo ina beyi kwenyi soko	hakuna	hakuna	<ul style="list-style-type: none"> • Kazi • Matengeneo ya kazi (kama ni kuhamiya mwa ile ile quartier) • Mazingira magumu
kiosque	Watumikao kwenyi kiosque ya kuuzisha	Ujenzi mpya ya kiosque	hakuna	hakuna	Hakuna	hakuna	Kurudisha pesa amepotea wakiti hakuweza kutumika juu ya operationi	hakuna	<ul style="list-style-type: none"> • hakuna

Bila kutia watu wa kutoka wao wenyewe ambao wamesemewa na projet na tena na PAR, ingine kibaya yoyote inayopatikana wakati projet ya kujenga ikiwa kufanyika ni fujo , uchafu na magumu ya kuendesha maji toka eneo la uwanja. Kutakuwa magumu ya misiba barabarani. Wakati ya matumizi, fujo za ndege wakati ya kutuwa na kuruka yale ambayo yatagusa wakaaji ya kandokando wakati ya kutuwa usiku. Kwa haya yote, inabidi kuwaziya kiwango ya misiba nyingi itokayo na wingi ya ndege kama vile ma gari kwa njia huenda kwenyi uwanja wa ndege.

Magumu mbaya ya projet ni nyingi kama vile kuhusu uchumi na usalama. kuboresha kiwanja ya ndege ita saidia kupunguza misiba ya ndege hata ndege itakuwa nyingi kutuwa juu ya urefusha ya piste mpaka kilometer tatu, kazi za kutengeneza chini itafanyika, vikwazo yote ita ondowa kandokando ya piste na wigo ya mzunguuko itamalizika yote. Kazi hizo zitasaidiwa ndege kubwa zaidi na inayo pima sana kuruka na kutuwa na sana sana ndenge za inje zitatuwa Goma na hiyo, itasaidiwa upungufu wa beyi ya tiketi na usafirisaji ya mizigo. Hii ya mwisho itaamsha matoleo nyingi ya lazima (kama vile samaki, nyama, fromage, kahawa,...) ambayo itasafirishwa ndani na inje ya inchi na kuuzishiwa kwa bei raisi. Namba kubwa sana ya watu kupitia mara moja Goma itakuwa naugusiyo kwenyi uchumi ya ma kazi sawa vile : hoteli, fasi za kukula, usafirishaji kwenyi udongo, na kazalika.

2.3. Résumé en anglais

The safety improvement Goma airport project aims to make use of the Goma airport security including increasing the length of the track 3 kilometers, limiting access to the track for the sole persons authorized by improving water drainage affecting the airport platform, upgrading lighting, energy supply, markup, so as to obtain accreditation 4D category of ICAO.

Work will also aim to improve the traveler experience by modifying the airport host infrastructures and the passenger's departure and arrival areas.

This Resettlement Action Plan aims to limit damage to people living by the work area.

In this objective the project managers have agreed to amend a part of the design to limit the number of homes affected. This change has reduced the number of houses affected from 175 to 35.

A total of 45 households live in these 35 houses the major part of this people take their income from very small business. These households with a total of 307 people whose houses are built in wooden board were consulted several times and, if possible, they prefer to continue living in the neighborhood. Inventories of goods carried from households clearly demonstrate the urban character of the site. Mainly include vegetable gardens and fruit trees that will be affected by the work. All elements affected by the works will be repaid at market price.

The study conducted during the production of this Resettlement Action Plan has shown that areas currently covered with lava stone will be released so as to build the fence and its zones will be used to build new houses for household to displace. The project will support the construction of these new homes and the costs inherent to the relocation of these families. The houses to be built will present better quality than those currently used.

For the construction of the fence, the project will offer jobs in priority to adults of these relocate families. It is also planned to set up a crushing process of lava rock by the affected

populations in order to increase local economic benefits of the project. Small crushers will be provided to an organization that will mandate to crush a part of the stones existing in project affected neighborhoods. This work will be done by a high labor intensity that will pay a large part of the inhabitants of the affected area.

A budget is also defined to improve access to electricity and water in affected neighborhoods.

The total budget for the implementation of the resettlement action plan is 803 220 dollars US

The main components of the budget are given in the following table

Activity	Goal	Unit cost	Unit	Total cost
Fence	Physical and visible delimitation of the boundary of the airport site	Included in fence construction work		
PAP Final choice for relocation	Determine with each PAP's choice depending on the boundary of the fence for their relocation	200	35	7000
Relocation sites preparation	Prepare resettlement sites to make them suitable for construction	Include in the ESMP and in the contractor contract		
Construction of new houses	Rebuilding homes for each PAP to have the same living space	10 000	35	350 000
Compensation for earning assets (tree and vegetable gardens)	Compensation for lost production	Total cost		12,000
Compensation other infrastructure (wall, fence, etc.)	Offsetting Financial Assets other than built house	10,000	1	10 000
moving	moving fee	300	45	13 500
Rental guarantee	Allow the tenant to find a new home (6 months rent)	600	7	4200
Support vulnerable persons	Support vulnerable people and household in their relocation	500	35	17500
Support for land registration	helping PAP to have a legal title for the new land	1000	35	35 000
Supplies of prepaid electricity meters	Improve the quality of life of households living along the airport site	100	500	50 000
Installation of new terminals drinking water	Improve the quality of life of households living along the airport site	4000	10	40 000
build small Office for neighborhood leaders	Allow the area management to be better structured	15000	3	45000
Specialized Consultant	RVA support for the resettlement process	6000	4	24 000
Resettlement committee support for claim process.	to ensure fair and transparent treatment for all affected persons	1500	8	12 000
ESIA (if necessary)	Realize ESIA on the reinstallation sites	20000	1	20000
External evaluation	Perform twice an external evaluation of the implementation of the RAP	10000	2	20000
Subtotal				730200
Miscellaneous		10 %		73020
Total				803220

The following table describes the principles of compensation applied to the project_ Compensation Matrix

	PAP	Building	Land	Right to physical relocation	Annual crop	Tree and perennial crop	Compensation for lost economic activity	Transitional Compensation	Support Program
Land and/or house owner	properties owner empty field	equivalent Compensation to the built infrastructure (fence, ditch, etc.) if applicable	Lot replacement by a new with comparable size and quality	No	100% of the market value	100% of the market value	No	No	Land registration Employment and water Service improvement
	Properties owner house and field	Construction of a dwelling by the project like basis in the same neighborhood	Lot replacement by a new with comparable size and quality comparable house will be built	Moving indemnity and relocation support	100% of the market value	100% of the market value	No	No	Land registration Employment and water Service improvement
tenant	Tenant	no	No	Moving indemnity	100% of the market value	100% of the market value	No	rental guarantee for 6 months	Employment and better water service (if moving in the same area)
Kiosk	User trade booth	kiosk Reconstruction	No	no	no	no	Reimbursement for loss of income during the days of non-operation	no	no

Aside from involuntary displacement created by the project and treated in this RAP, the other negative impacts of the project during the construction phase are noise and dust and the problems of water drainage in airport surface. There will also be an increased risk of road accidents.

During operation, the planes noise at landing and take-off could affect neighboring populations during night operation. To this, we must also add the increased probability of accidents due to increased traffic both in terms of aircraft on the roads leading to the airport.

The positive effects of the project are numerous especially in economic and security terms. Improving airport will among others reduce aircraft accident risk because the track will be lengthened to 3 km, the paving will be redone, as barriers will be eliminated next to the runway and the fence will be complete all over the airport perimeter. This work will allow planes bigger and heavier take off and land securely. International flights land at Goma will increase which will have a downward influence on the prices of airline tickets and transport costs freight. The latter effect will certainly boost the value-added products (fish, meat, cheese, coffee, etc.) whose export in domestic and international markets will become even less expensive. The largest number of people passing by GOMA will influence the economics of services: hotels, restaurants, ground transportation, etc.

3. Données de base des personnes et actifs affectés par le projet

Les actifs qui seront affectés par le projet d'amélioration de la sécurité de l'aéroport de Goma sont résumés dans le tableau suivant

Tableau 2 : Récapitulatif des principales données du PAR

N°	Sujet	DONNÉES
	Localisation du projet	GOMA/RDC
	Communes concernées	Karisimbi et Ville de Goma
	Type de travaux	Amélioration d'infrastructure aéroportuaire
	Budget des travaux	50 millions USD
	Budget du PAR	654720 USD
	Date butoir	25 février 2015 (fin des enquêtes)
	Nombre de ménages affectés	45
	Nombre de personnes affectées par le projet	307
	Nombre d'habitation à détruire/déplacé	35
	Nombre de terrain vide	5
	w.c. à détruire	20
	Fondation affectée	53 m linéaires
	Route déplacée	Aucune
	Poteau électrique à déplacer	Aucun
	Nombre d'arbres touchés	96
	Espace cultivée perdu	124,6 m ²

4. INTRODUCTION

L'aéroport de Goma a vu une partie de ses installations envahies par la lave lors de l'éruption du volcan en 2002. Depuis cette date peu d'avions utilisent la piste et de nombreux accidents sont survenus sur la plate-forme aéroportuaire de Goma ou à son approche.

La réhabilitation de l'aéroport de Goma est donc nécessaire autant pour des raisons sécuritaires qu'économique. Les travaux qui permettront de ramener la piste d'atterrissage à sa longueur initiale soit trois kilomètres, ce qui permettra des atterrissages et décollages plus sécuritaires et permettra à des avions commerciaux internationaux d'atterrir à Goma

L'atterrissage de ces avions commerciaux aura un impact économique positif indéniable sur la région de Goma.

La crise sociopolitique et sécuritaire des dernières années dans la région a fait en sorte que l'habitat de Goma s'est grandement densifié. L'éruption du volcan Nyiragongo en 2002 a d'autant plus compliqué les choses.

Un envahissement lent, mais certain des terrains appartenant à la RVA a fait en sorte de réduire l'espace aéroportuaire tel que défini préalablement. L'absence de démarcation claire et précise a fait en sorte que des populations se sont établies de façon durable, de telle façon qu'il soit aujourd'hui pratiquement impossible de revenir en arrière c'est-à-dire, de récupérer l'ensemble des actifs fonciers RVA.

La réhabilitation de l'aéroport qui vise l'obtention de la catégorie 4D qui permet l'atterrissage de vols internationaux ne peut se faire que si des règles précises sont respectées : dont notamment, une zone sans obstacle de 150 m de part et d'autre de l'axe la piste d'atterrissage et des zones de sécurité à chaque bout de la piste de 3 km.

La présente étude environnementale et sociale a donc considéré l'ensemble des normes pour l'obtention de la catégorie 4D ainsi que les aspects qui permettent les opérations de l'aéroport international en toute sécurité.

Les principaux éléments qui ont été traités sont :

- La réalisation d'une zone sans obstacle de part et d'autre de la piste d'atterrissage
- Les aspects de drainage de la piste d'atterrissage
- La gestion des déchets;
- L'approvisionnement en eau potable;
- L'approvisionnement en énergie
- L'utilisation des roches de basalte extraites de la plate-forme aéroportuaire
- La préparation d'un plan d'urgence

L'impact le plus important de la réhabilitation de l'aéroport de Goma est certainement le déplacement obligé de 35 habitations de façon à créer la zone exempte d'obstacles. Cette zone qui devait être au départ de 150 mètres de part et d'autre de l'axe de la piste a été arrêtée à 140 mètres du côté ouest de façon à limiter le nombre de ménages affectés. Le maintien de la zone à 150 mètres aurait une incidence sur plus de 150 ménages. La RVA demandera donc une dérogation pour maintenir cette zone à 140 m de façon à limiter ces impacts sur les populations. Un plan d'action de réinstallation a été préparé pour appuyer les ménages de ces 35 habitations affectés dans leur réinstallation

Différentes mesures ont été définies pour augmenter les impacts positifs du projet, notamment l'implication des populations de la bande ouest de la plate-forme dans un

processus de concassage des roches qui forme une digue en bordure de la plate-forme qui tout en réalisant des activités pour le projet générera des revenus conséquents. La formation pour la réalisation des rues et des routes en pavés de basalte.

Ces deux activités permettent de créer des revenus pour les populations vivant en bordure de la plate-forme aéroportuaire et permettront d'éliminer une partie des pierres de basalte accumulées à la suite de l'éruption du volcan.

Les autres recommandations servent essentiellement à délimiter la zone aéroportuaire et à s'assurer que l'aéroport de Goma suit les réglementations en matière de gestion environnementale et sociale qui lui sont imposées par la loi et les politiques de sauvegardes du partenaire technique et financier qui appuie le gouvernement dans le processus de réhabilitation.

5. CONTENUS ET OBJECTIFS DU PAR

La préparation du présent Plan de Réinstallation s'est faite avec la matérialisation de la limite de l'emprise de l'aéroport dans sa partie sud, précisément dans les quartiers Virunga, Murara et Majengo. L'évaluation de toutes les personnes impactées par les travaux met un accent sur les impacts sociaux réels pour lesquels les mesures d'atténuation sont proposées dans l'EIES. De ce fait, le PAR sera réduit à une mise en œuvre des mécanismes des indemnisations, des déplacements définitifs et règlements de litiges.

5.1. Objectifs

L'objectif global du budget prévu dans ce PAR est d'estimer le coût d'atténuation potentiel des actifs et de l'incorporer dans le coût global du projet. Spécifiquement, le présent Plan d'Action de Réinstallation (PAR) a pour objectifs de :

- minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres, en étudiant toutes les alternatives viables dans la conception du projet;
- s'assurer que les personnes affectées par les travaux sont consultées effectivement en toute liberté et dans la plus grande transparence et ont l'opportunité de participer à toutes les étapes importantes du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation;
- s'assurer que les indemnisations, s'il y a lieu, sont fixées de manière participative avec les personnes affectées, afin qu'aucune discrimination dans l'indemnisation ne soit commise;
- s'assurer que les personnes affectées, incluant les personnes pauvres et groupes vulnérables, sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur cadre de vie.

Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) est fondé sur le principe d'un programme de développement humain durable, se basant sur des principes d'Équité, de Transparence et d'Efficacité. Il considère le degré de finition d'impacts des travaux en matière de réquisition de terres et de déplacement des populations, et permet d'établir une planification et une

évaluation des coûts. Ce plan d'action décrit aussi la façon dont le PAR devra être produit en fonction du phasage des travaux à réaliser.

Le PAR doit permettre de délimiter avec précision le contenu de la réinstallation et ses impacts sur la population. Ainsi, les acquisitions de terres et la compensation de certains actifs ont été évaluées (recensement, coût, etc.) avec précision avant tout lancement des activités qui occasionneront les affectations des biens de la population. Les coûts des indemnités et des atténuations seront incorporés dans le coût global du projet. Le PAR a pour objectif de mettre en place des mesures appropriées, soigneusement planifiées et mises en œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'aéroport international de Goma, afin d'éviter des conséquences dommageables sur le long terme, un appauvrissement et des dommages environnementaux en conformité à la loi congolaise sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et principalement avec la politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale.

Le présent PAR a poursuivi les mêmes objectifs globaux de cette politique (4.12) sur la réinstallation involontaire qui sont :

- a) S'efforcera d'**éviter**, dans la mesure du possible, ou de **minimiser** la réinstallation involontaire en étudiant toutes les alternatives réalisables dans la conception du projet;
- b) Lorsqu'un déplacement de population est inévitable, les activités de réinstallation devront être conçues et exécutées **sous la forme de programmes de développement** procurant aux personnes déplacées par le projet suffisamment de moyens d'investissement pour leur permettre de bénéficier des avantages du projet. Les populations déplacées devront être consultées de manière constructive et avoir la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation;
- c) Les personnes déplacées devront être **aidées dans leurs efforts d'amélioration, ou du moins de rétablissement, de leurs moyens d'existence et de leur niveau de vie**, ceux-ci étant considérés, en terme réel, aux niveaux qui prévalaient au moment de la phase précédant le déplacement ou celle de la mise en œuvre du projet, selon la formule la plus avantageuse.
- d) S'assurer que les indemnités, qui auront lieu, sont fixées de manière participative avec les personnes affectées, afin qu'aucune discrimination dans l'indemnisation ne soit commise;
- e) s'assurer que les personnes affectées, incluant les personnes pauvres et groupes vulnérables, sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur cadre de vie.

5.2. Principes de l'indemnisation

L'indemnisation s'appuiera sur les principes suivants :

Privilégier autant que possible la relocalisation des ménages qui auront perdu leurs habitations dans un nouveau site, lequel sera cédé par le gouvernement provincial et construit selon les normes à cet effet; on devra éviter à tout prix les indemnisations financières pour les actifs bâtis;

Pour les actifs agricoles, utiliser l'indemnisation financière : dans ce cas, la référence sera la valeur du bien au taux du marché à la date de la compensation;

Les ménages affectés doivent être relocalisés, et toutes les indemnisations payées, avant le démarrage des travaux;

Les indemnisations doivent être négociées sous le contrôle d'un comité paritaire dont la composition peut varier selon les cas et selon les groupes sociaux.

6. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réhabilitation de l'aéroport de GOMA a entre autres pour objet d'améliorer la sécurité de la piste et de l'aéroport en général. Les actions prévues sont entre autres :

- D'exécuter les travaux débutés d'enlèvement de la lave au niveau de la piste d'atterrissage. La longueur de la piste devant être ramenée à trois (3) kilomètres (actuellement la piste est de 2665 mètres)
- De réaliser des travaux de drainage de la piste qui sont également nécessaires pour limiter les quantités d'eau pouvant s'accumuler sur la piste d'atterrissage.
- De sécuriser l'aéroport avec de l'éclairage, le balisage pour les atterrissages de nuit et l'installation d'une clôture de délimitation de l'enceinte aéroportuaire.
- De fournir des instruments et de l'équipement pour la tour de contrôle et la sécurité

Les travaux tels que définis préliminairement peuvent se résumer dans la figure suivante. Il est à noter que les éléments définis sur cette figure sont essentiellement une proposition et ne peuvent être considérés comme étant une partie ou la totalité du projet et sert essentiellement de base pour ce rapport.

L'aménagement ici proposé est la base de discussion entre les parties prenantes pour le développement du projet et est à la base de l'analyse environnementale.

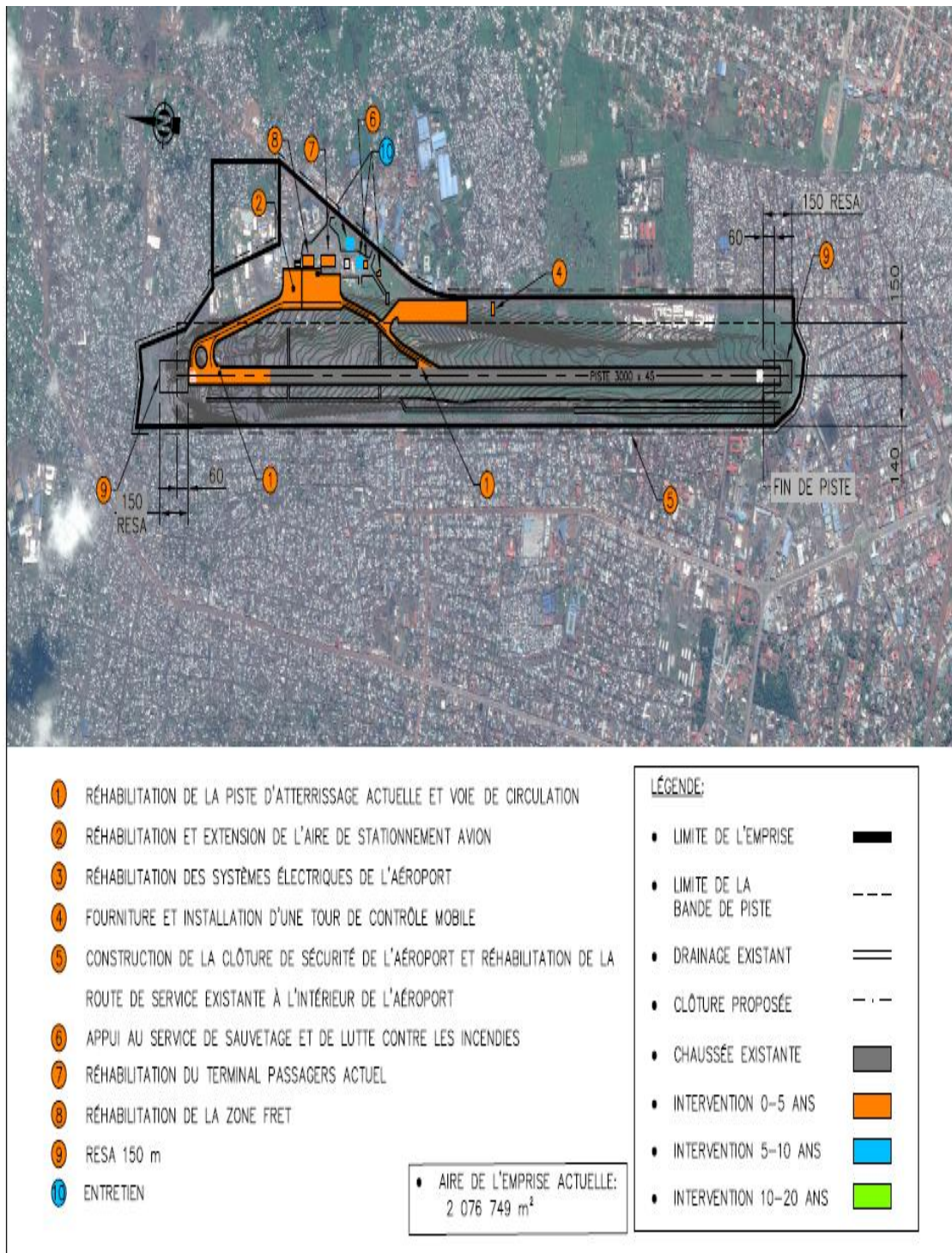


Figure 1 : Résultat préliminaire de l'étude de conception du projet

Source : étude d'ingénierie en cours de réalisation

6.1. Intérêts économiques et politiques

L'obtention par l'aéroport de Goma de la certification 4D de l'OACI est un atout pour attirer les compagnies aériennes internationales. La catégorie en soi permettra aux avions de dimensions plus contraignantes (envergure et largeur hors-tout du train principal) de

fréquenter l'aéroport. Ce nouvel achalandage aura un impact important dans le niveau des activités de l'aéroport comme tel et sur l'ensemble de la région.

Pour l'instant la majorité des voyageurs de l'est de la RDC prennent les vols internationaux dans les capitales des pays limitrophes pour éviter un vol sur Kinshasa qui est souvent plus cher que le vol international lui-même.

Le rapatriement de ces milliers de voyageurs annuels vers l'aéroport de Goma aura un impact financier direct sur la gestion de l'aéroport, mais également sur l'économie de la ville.

La réhabilitation de la piste d'atterrissage et l'amélioration de la sécurité permettront également aux gros porteurs de transporter plus de fret et plus de passagers entre différentes villes du pays et à l'international, ce qui devrait avoir une influence à la baisse sur les coûts du transport aérien en général.

Au niveau politique, Goma deviendra une plaque tournante dans la région augmentant ainsi son influence ainsi que celle de la RDC.

6.2. Objectif et enjeux environnementaux et sociaux de la réhabilitation de l'aéroport

L'objectif de la réhabilitation de l'aéroport de Goma est entre autres d'obtenir l'accréditation comme aéroport international de catégorie 4D.

L'obtention de cette catégorie entraîne des modifications dans l'aménagement de l'aéroport dont la grande majorité est en lien avec la sécurité. Notons notamment les points suivants qui ont une influence directe avec l'évaluation environnementale et sociale :

- Une piste de 45 mètres de large et de trois kilomètres de long
- Une zone exempte d'obstacle de 150 mètres de part et d'autre de l'axe de la piste
- Des aménagements au bout de chaque piste de 150 mètres chacun
- Des sorties d'urgence
- Un aménagement des accès à la piste qui suit des règles
- L'aménagement d'une clôture sur l'ensemble du périmètre empêchant les intrusions de personnes non habilitées
- Un drainage efficace limitant la présence d'eau sur la piste d'atterrissage
- La préparation d'un plan d'urgence

Pour être en mesure de réaliser l'ensemble de ces aménagements en prenant en compte les exigences environnementale et sociale du financement obtenu, la RVA doit prendre un certain nombre de décisions quant au plan d'aménagement de l'aéroport

D'après l'étude d'AECOM 2014, la délimitation du terrain appartenant à la RVA et qui a fait l'objet d'un titre foncier dans les années 50 qui est occupée en grande partie par la population. Toutefois cette occupation n'est pas nécessairement très récente. D'anciennes cartes et images satellites antérieures visionnées sur l'application Google-Earth démontrent l'occupation d'une grande partie du terrain de la RVA depuis les années 60.

La coulée de lave de 2002 a engendré la réorganisation de la ville de GOMA qui s'est effectuée de façon plus ou moins chaotique, ce qui a entraîné un empiètement encore plus important de la zone aéroportuaire qui prévalait avant cette date.

La densification de l'habitat s'est également réalisée en lien avec les troubles sociopolitiques et les problèmes d'insécurité qui persistent dans la région depuis plus de 20 ans.

Cette densification se fait également sentir sur le pourtour de la zone aéroportuaire. Cette pression des constructions est notamment très remarquable du côté ouest de la plate-forme aéroportuaire où les habitations occupent la moindre parcelle de terrain jusqu'à la digue de roche de lave qui a été disposée sur une bande parallèle à la piste à environ 140 mètres de l'axe de la piste.



Figure 2 : Zone d'étude

La figure précédente donne un aperçu de la zone d'étude. La ligne rouge définit la limite prévue être sans obstacle. C'est sur cette base que le présent PAR a été réalisé.

7. ENJEUX SOCIAUX DU PROJET

Les enjeux sociaux liés au projet de réhabilitation de l'aéroport international de Goma sont d'ordres économiques et sécuritaires. En effet, la région sera dotée d'un aéroport international qui contribuera au développement économique de toute la partie nord-est du pays d'une part et à l'amélioration des conditions sécuritaires des aéronefs, des usagers et des populations limitrophes

Le prix des transports aériens autant des marchandises que des passagers devrait diminuer du fait de la possibilité de gros porteur d'atterrir sur la piste qui sera de catégorie 4 D

Une nouvelle dynamique économique se développera autour de ces nouvelles possibilités et devrait augmenter les activités de transformation créée par les possibilités de transport accrues

Les travaux de sécurisation nécessiteront par contre une augmentation de la zone sans obstacle actuellement existant notamment du côté ouest de l'aéroport. Dans cette zone sans obstacle à développer ce trouve des habitations qui sont dans l'emprise légale de l'aéroport de Goma tel que montre la carte de EACOM (2014) présentée en annexe et délimitant cette emprise légale.

8. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE POUR LA RÉALISATION DU PAR

Cette section renseigne sur les aspects légaux applicables en matière de réinstallation ainsi que l'approche utilisée pour la réalisation du PAR

8.1. CADRE JURIDIQUE RELATIF À LA RÉINSTALLATION INVOLONTAIRE

Le cadre juridique utilisé pour la préparation de ce PAR est celui du cadre de réinstallation réalisé pour le programme de transport multimodal en 2008¹ seulement les textes de loi ayant été promulgué après cette date sont repris dans cette section. Toutefois en date du début de cette étude aucun nouveau texte n'oriente les aspects liés à l'expropriation à des fins d'utilité publique.

La Loi-cadre en environnement de 2011, bien qu'elle ne stipule pas directement les principes de la réinstallation involontaires, donne des orientations de façon à ce que les populations soient mises au centre du développement durable qui est visé par la loi

¹ Projet de transport multimodal, Évaluation environnementale sectorielle et plans-cadres de gestion environnementale et sociale du secteur transport. Volume 2/3 : plans et directives de gestion environnementale du secteur transport, Rapport final définitif, juillet 2008, page 85 à 151

Le Décret No.14/019 du 2 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ne traite pas des aspects liés au déplacement involontaire.

Le cadre de réinstallation involontaire produit en 2008 oriente les aspects de la réinstallation involontaire en déterminant que c'est la politique opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale qui doit être appliquée. Cette situation n'est pas changée.

La Politique Opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale recommande que pour traiter les impacts en lien avec (le retrait involontaire de terres provoquant une relocalisation ou une perte d'habitat, une perte de biens ou d'accès à ces biens ou une perte de sources de revenu ou de moyens d'existence), les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site relevant du PAR), l'Emprunteur doit préparer un Plan de Réinstallation ou un cadre de politique de réinstallation qui couvre les éléments suivants :

- a) Le plan de réinstallation inclut les mesures garantissant que les personnes déplacées sont :
 - informées des options qui leur sont ouvertes et des droits se rattachant à la réinstallation;
 - consultées, soumises à plusieurs choix et informées des alternatives réalisables aux plans technique et économique; et
 - pourvues rapidement d'une compensation effective au coût intégral de remplacement pour les pertes de biens directement attribuables au projet.
- b) Si une relocalisation physique figure au nombre des impacts, le plan de réinstallation inclut des mesures garantissant que les personnes déplacées sont :
 - pourvues d'une aide (telle que des indemnités de déplacement) pendant la réinstallation; et
 - pourvues de logements ou de terrains à bâtir, ou, selon les exigences posées, de terrains agricoles présentant une combinaison de potentiel productif, d'avantages géographiques et autres facteurs au moins équivalents aux avantages du site antérieur.
- c) Lorsque cela s'avère nécessaire, pour que les objectifs de la politique soient atteints, le plan de réinstallation inclut également des mesures garantissant que les personnes déplacées sont :
 - récipiendaires d'une aide après le déplacement, pour une période transitoire d'une durée fondée sur une estimation raisonnable du temps probable nécessaire au rétablissement de leurs moyens d'existence et de leurs revenus; et
 - pourvues d'une aide au développement qui s'ajouterait aux mesures de compensation décrites au paragraphe 6 a) iii), telles que la viabilisation des terrains, des mécanismes de crédit, la formation ou des créations d'emploi.

8.2. Processus de réalisation du PAR.

Pour rassembler plus d'information sur la zone concernée par les travaux de réhabilitation de l'aéroport international de Goma, à savoir la partie ouest de l'aéroport dans la commune de Karisimbi, en particulier dans les quartiers Virunga, Murara et Majengo, le consultant a utilisé les techniques suivantes :

- l'exploitation des images satellitaires à haute résolution;
- Évaluation sur la base d'images satellite du nombre d'habitations affectées;
- Prise de décision des partenaires sur la dimension de la zone sans obstacle passant de 150 à 140 m par rapport à l'axe de la piste
- Processus d'information dans la zone d'intervention
- Parcours du tracé afin d'identifier les personnes qui pourront être touchées par l'ampleur des travaux;
- Identification participative des actifs affectés
- Réunions d'information et de consultation
- Publication des listes de personne affectée
- Validation des inventaires
- Préparation du document de réinstallation.

8.3. Estimation et réduction des actifs affectés

En termes de déplacement de population, la problématique majeure se retrouve du côté ouest de la piste. Une série de cartes (15) à une échelle satisfaisante a été produite de façon à pouvoir identifier les habitations qui pourraient être affectées par l'emprise de la zone sans obstacle à différentes distances de l'axe de la piste. Le tableau suivant présente cette comptabilisation effectuée sur la base de 15 cartes préparées à cette fin et démontrant clairement sur l'image satellite la distance par rapport à l'axe de la piste à partir de 125 mètres jusqu'à 160 mètres. Le tableau ne présente que les valeurs entre 140 à 150 mètres et pour les 3000 m de piste. Le cas des RESA devant être traité indépendamment du fait des obligations différentes.

Tableau 3 : nombre de bâtiment possiblement affecté par l'installation de la zone sans obstacle à différente distance du centre de la piste

N° de carte	Emprise en mètre		
	140	145	150
14	1	10	14
13	2	16	33
12	3	5	18
11	7	8	15
10	12	16	27
9	1	4	15
8	0	0	12
7	0	1	3
6	0	0	4
5	0	1	6
4	11	17	25

3	1	3	3
2	0	0	0
TOTAL	38	81	175

Cette première analyse démontre que la quantité d'habitation possiblement affectée double à tous les cinq mètres d'emprise supplémentaire de 140 à 150 mètres.

La première décision prise par la RVA et ses partenaires suite à cette analyse a été d'opter pour une zone sans obstacle à l'ouest de 140 mètres de façon à limiter les risques sociaux et économiques et politiques du projet. Pour la partie du côté est de la piste, la zone de 150 m est maintenue (sauf en face du tarmac de l'aviation générale) du fait qu'elle n'entraîne aucun déplacement en dehors des limites actuelles de la plate-forme. Cette décision obligera la RVA à informer l'OACI concernant la déviation de la largeur standard de la bande pour l'obtention de la catégorie 4D.

La carte de la page suivante est l'une des cartes qui a servi à effectuer les inventaires et les enquêtes pour la réalisation de ce PAR.

L'augmentation du nombre d'habitations affectées avec l'augmentation de la distance de l'axe de la piste est remarquable notamment entre 140 et 150 m.



République démocratique du Congo
Ville de Goma, province du Nord-Kivu
secteur de l'aéroport

CARTE INDEX 12

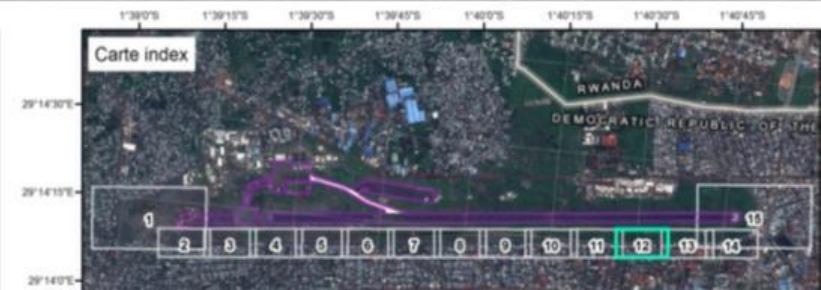
1:500



Projection Universale Transverse Mercator (UTM) - Fuseau 35 Sud

Distance du centre de la piste

- 145 m
- 150 m
- 155 m
- 160 m
- Distance aux 5 mètres



Pour ce qui est des extrémités de piste où seront créées les zones appelées « RESA » une analyse détaillée démontre qu'avec un positionnement latéral minutieux de la section de 3000 m et des aménagements en bout de piste, il est possible d'éviter tout déplacement de population en se conformant aux exigences normatives et sécuritaires. **Ce PAR considère donc qu'aucun déplacement ne sera nécessaire en bout de piste et aucun actif ne sera affecté.**

8.4. Première séance d'information

Étant données de nombreuses interventions non coordonnées des différents acteurs, dont un recensement effectué par la RVA et le Gouvernement, des levées topographiques effectués par une firme étrangère et un article de la presse locale non pertinent, une importante confusion régnait parmi les populations se trouvant en bordure de la zone aéroportuaire. Il a donc été décidé de procéder rapidement à une réunion d'information pour faire le point sur ce qui sera effectivement réalisé pour éviter la désinformation qui commençait à prendre de l'ampleur

Une première séance d'information et de consultation du public a eu lieu dans le quartier Virunga situé dans la commune de Karisimbi, au cours de laquelle il a été présenté au public le projet de réhabilitation de l'aéroport international de Goma, ses impacts positifs et négatifs ainsi que les différentes alternatives envisagées pour minimiser au maximum la délocalisation des ménages situés dans la partie ouest de l'aéroport. Un total de 54 personnes a assisté à cette rencontre d'information qui a duré environ 2 h le 20 février 2015 (voir liste en annexe)

Il leur a été expliqué que personne ne serait exproprié sans recevoir une compensation juste et équitable. Des cartes ont été présentées et il a été expliqué aux participants les choix pris par le gouvernement et ces partenaires techniques et financiers pour réduire le nombre de personnes affectées dont notamment la réduction de la bande exempte d'obstacle de 150 m à 140 m de l'axe de la piste du côté ouest de cette dernière.

Plusieurs des participants à cette réunion ont pu retrouver sur les cartes leurs habitations et voir s'ils étaient affectés ou pas.

L'équipe d'enquêteurs leur a été présentée et des directives ont été données quant à la gouvernance du processus d'enquêtes.

Des rendez-vous ont été pris avec les chefs de quartier pour la réalisation des enquêtes.

8.5. Recensement des PAPS

Le recensement des PAPS et de leurs actifs pour l'élaboration du PAR s'est réalisé du 22 au 25 février 2015 par une équipe de 6 enquêteurs, avec la participation des autorités locales, des populations riveraines et des personnes affectées par le projet. La fiche d'enquête et de recensement est donnée en annexe. La date butoir a été fixée au 25 février 2015 soit le dernier jour des enquêtes

La figure de la page suivante donne une visualisation des résultats du recensement des PAPS dans la zone où ces derniers sont les plus nombreux. La ligne de 140 m est la ligne qui détermine la limite retenue pour l'installation de la clôture toute habitation se trouvant à 140 m et moins du centre de la piste est considéré dans la zone sans obstacle et devra être enlevé. Les lignes parallèles représentent la distance par rapport au centre de la piste.

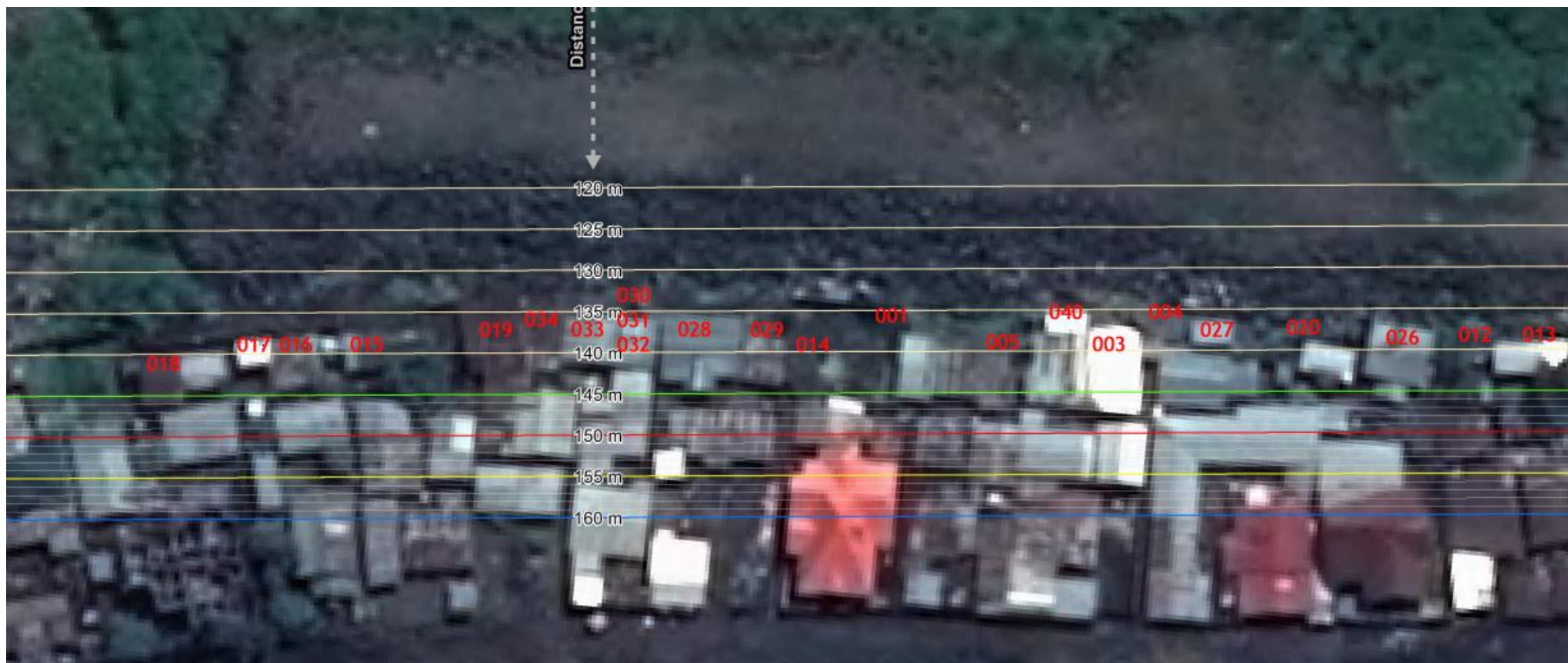


Figure 3 : Zone de concentration des PAPS

Les habitations identifiées par les N° 013, 012, 020 et 018 pourraient éventuellement seulement être déplacés de quelques mètres si cela est techniquement possible. Ces maisons sont essentiellement construites en bois et leur déplacement peuvent être envisagé.

L'enlèvement de certaines habitations libérera suffisamment d'espace pour en construire de nouvelle de format différent. Il est évident que si le projet n'utilise pas ces espaces momentanément libérées, elles seront rapidement récupérées. Étant donnée le besoin de terrains pour la réinstallation, il serait préférable que le projet les récupères pour reconstruire des habitations pour les PAPS qui seront intéressés.

8.6. Organisation d'un atelier de restitution

En date du 4 avril 2015, le consultant a organisé un atelier de restitution des résultats à l'hôtel Mbiza dans la commune de Karisimbi (voir la présentation qui a été faite en annexe) de l'évaluation environnementale et sociale et de l'enquête réalisée. Y ont pris part (voir liste en annexe), tous les ménages potentiellement affectés ainsi que les autorités locales. Les points suivants ont été expliqués et débattus, à savoir :

- Le nombre de ménages identifiés comme potentiellement affectés par le projet;
- Les différentes propositions de réinstallation, à savoir :
 - l'indemnisation financière de tous les actifs des personnes affectées avant le début des travaux;
 - la demande effectuée par le ministère du Transport au gouverneur pour la mise à la disposition d'un nouveau site par le gouvernement provincial aux personnes affectées avant le début des travaux;
 - l'acquisition d'un nouveau site pour la construction de nouvelles habitations où les personnes affectées seront réinstallées selon les dimensions de l'actif bâti affecté avant le début des travaux.
 - La possibilité de réinstaller la majorité des habitations affectées sur des terrains adjacents qui se libéreront lors des travaux de construction de la clôture
 - La possibilité de construire des habitations à 2 niveaux de façon à conserver la même surface habitable sur des terrains plus petits.
 - L'indemnisation financière pour les actifs agricoles;

De toutes les propositions faites, les personnes affectées ont émis le souhait de voir le projet construire de nouvelles habitations dans la même zone pour réinstaller les personnes dont les actifs bâtis seraient affectés. Quant aux actifs agricoles, il a été recommandé une indemnisation financière avant le début des travaux.

Par ailleurs, la même information a été portée aux autorités locales en général et aux chefs des quartiers en particulier, en vue de conscientiser la population locale à ne pas s'installer dans la zone affectée par le déplacement après la date butoir d'identification des PAPS qui a été fixée au 25 février 2015, au risque de se voir exclue du droit à la compensation et si possible à l'aide à la réinstallation des populations.

8.7. Publication des résultats et relevée des omissions/plaintes

À la suite de la présentation, le consultant a ensuite redéployé 2 enquêteurs, qui avec les chefs de quartiers, les fiches des personnes affectées et une seconde fiche permettant de compléter des

informations jugées nécessaires à l'issue de l'atelier de restitution, ont revisité les personnes pour compléter le cas échéant les d'enquêtes réalisées du 22 au 25 février 2015, l'enregistrement d'éventuelles plaintes et les compléments à apporter pour la finalisation du PAR.

8.8. Clôture d'identification

Une dernière séance de clôture d'identification des personnes et actifs affectés par le projet s'est déroulée du 08 au 12 juillet 2015 au niveau de chaque bureau du quartier, avec la participation de l'expert en environnement de la RVA Kinshasa, d'un représentant des PAPS, du chef de quartier et de l'équipe du consultant. À l'issue de cette séance au cours de laquelle un procès-verbal a été signé pour chaque quartier, les amendements/plaintes suivantes ont été enregistrés :

- Pour le quartier Virunga, aucun amendement n'a été enregistré;
- Pour le quartier Murara, les amendements suivants ont été enregistrés, à savoir :
 - l'omission de 2 eucalyptus, 1 manguier, 1 avocatier, une maison de 24 m², 4 bananiers, 50 pieds de manioc de Madame BICHILIGIZE
 - l'omission d'une fondation de 4 m linéaires en moellon de Madame KALALIZI;
 - l'omission de 3 avocatiers de Madame Kavira.
- Pour le quartier Majengo, les amendements suivants ont été enregistrés :
 - L'omission de 4 ménages locataires : Nsaka Kasongo ; Mohindo Kamogondo ; Justine Mwanve et Esther Furah ;
 - le remplacement du locataire de Madame Sekabwa

Les informations supplémentaires recueillies permettent de finaliser le PAR en intégrant les aspects précis sur l'acquisition des terrains par les PAPS et leur desideratum en terme de réinstallation avec les nouvelles options identifiées lors de la restitution.

9. EUDES SOCIO-ECONOMIQUES

La présente section donne brièvement un aperçu des principaux impacts du projet sur les biens et les personnes ainsi qu'une description sommaire de la situation socio-économique de la ville de Goma en général et des 3 quartiers touchés par le projet.

9.1. Impacts des travaux sur les biens et personnes

Les principaux impacts négatifs liés à la réalisation du projet sur les biens et les personnes sont entre autres la perte d'habitation, d'arbre fruitier et de parcelle de maraîchage

En phase de construction on peut ajouter à ces impacts le bruit et la poussière et les problèmes de drainage des eaux de la surface aéroportuaire. Il y aura également un risque augmenté d'accidents de la route.

Pendant l'exploitation, le bruit des avions en phase d'atterrissage et de décollage qui pourrait toucher les populations limitrophes lors des atterrissages de nuit. À cela on doit également ajouter l'augmentation de la probabilité d'accident dû à un achalandage augmenté autant au niveau des avions que sur les routes qui mènent à l'aéroport. Les eaux de drainage de la surface aéroportuaire qui seront canalisés pourront également causer des problèmes.

Les effets positifs du projet sont nombreux notamment au point de vue économique et sécuritaire. L'amélioration de l'aéroport permettra entre autres de diminuer les risques d'accident d'avion bien que ces derniers seront plus nombreux à atterrir du fait que la piste sera allongée jusqu'à 3 km, que le pavage sera refait, que les obstacles seront éliminés en bordure de piste et que la clôture du périmètre sera complétée. Ces travaux permettront à des avions plus gros et plus lourds de décoller et d'atterrir et de plus en plus de vols internationaux atterriront à Goma ce qui aura une influence à la baisse sur les prix des billets d'avion et les coûts du transport de fret. Ce dernier effet stimulera certainement les productions à haute valeur ajoutée (poisson, viandes, fromage, café, etc.) dont l'exportation sur les marchés nationaux et même internationaux deviendra moins coûteuse. Le nombre plus important de personnes transitant directement par GOMA aura une influence sur l'économie des services : hôtel, restaurant, transport terrestre, etc.

Avec une fréquentation augmentée à l'aéroport on peut considérer que des nouveaux emplois seront créés dans les centres d'hébergement et les restaurants bien que ceci soit difficilement évaluable.

Tableau 4 : Impacts socio-économiques positives et négatives du projet

Impacts Positifs sur les biens et les personnes	
Phase construction	Emploi direct et indirect Économie locale Disponibilité de graviers à meilleures prix
Phase d'exploitation	Sécurité aéroportuaire améliorée Emploi direct et indirect Économie locale (exportation et tourisme) Prix des transports aériens diminués Retombée économiques régionale Amélioration des revenus de la RVA
Impacts négatifs sur les biens et les personnes	
Phase construction	Perte d'habitation, arbres fruitiers et potagers Bruit et poussière Risque d'accident routier augmenté Déversement non contrôlé d'eau de drainage
Phase d'exploitation	plus de risque d'accident dû à un plus grand nombre d'avion Bruit des avions la nuit Déversement non contrôlé d'eau de drainage

9.2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA VILLE DE GOMA

Le tableau suivant présente les statistiques officielles de la ville de Goma entre 2008 et 2012

Tableau 5 : évolution de la population entre 2008 et 2012

Années	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
2008	132.576	135.971	167.097	183.644	619.288
2009	142.940	152.779	162.525	181.129	639.373
2010	136.068	153.060	177.892	192.943	659.963
2011	140.094	157.582	184.677	203.933	686.276
2012	167.799	188.663	220.977	243.759	821.198

Source : Mairie de la Ville de Goma, Rapport annuel, Exercice 2012, p. 52

Selon les statistiques officielles de la Mairie de Goma, de 2011 à 2012, la population de la Ville de Goma a connu une augmentation démographique de 134.815 âmes, augmentation due essentiellement à l'exode rural des gens qui fuient l'insécurité dans les zones rurales du Nord-Kivu.

Des statistiques récentes de 2014 par quartier existent également et sont données dans le tableau ci-après, les trois quartiers les plus touchés par le déplacement involontaire sont dans la commune de KARISIMBI

Tableau 6 : population de la ville de Goma au 2e trimestre 2014

N°	SUBDIVISION ADMISTRATIVE	H	F	Garçon	Fille	Total
COMMUNE DE GOMA						
01	Q. LES VOLCANS	4847	4136	4120	3390	16 493
02	Q. MIKENO	8200	8366	9264	9662	35 492
03	Q. MAPENDO	6133	6272	11 294	11 235	34 934
04	Q. KATINDO	7240	6286	8168	8949	30 643
05	Q. HIMBI	13 075	13 728	13 908	14 080	54 791
06	Q. KESHERO	15 569	16 575	28 628	30 407	91 179
07	Q. LAC VERT	15 951	19 961	22 133	23 651	81 696
TOTAL COMMUNE DE GOMA		71 015	75 324	97 515	101 374	345 228
COMMUNE KARISIMBI						
01	Q. MURARA	7061	7869	10 400	11 610	36 940
02	Q. KAHEMBE	4991	6539	6540	8558	26 628
03	Q. BUJOVU	6048	7386	13 207	13 617	40 258
04	Q. VIRUNGA	4931	5273	4681	4948	19 833
05	Q. MABANGA NORD	7450	9203	12 365	13 722	42 740
06	Q. MABANGA SUD	13 128	12 767	15 361	16 552	57 808
07	Q. KASIKA	13 011	10 615	16 336	14 836	54 798
08	Q. KATOYI	20 197	24 506	26 293	29 034	100 030
09	Q. NDO SHO	12 859	16 478	19 952	24 849	74 138
10	Q. MAJENGO	14 236	16 194	19 125	21 475	71 030
TOTAL COMMUNE KARISIMBI		106 925	120 597	150 420	16 692	544 134
TOTAL VILLE DE GOMA		177 940	195 921	247 935	267 566	889 362

Source : Mairie de la Ville de Goma, Tableau synoptique général de la population congolaise, étrangère non réfugiée et étrangère réfugiée par sexe, quartier et commune de la Ville de Goma, 2^e trimestre 2014.

9.3. CONTEXTE DE L'EXTENSION DE LA VILLE DE GOMA ET DE L'ENVAHISSEMENT DE LA BANDE OUEST DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DE GOMA (DE 1993 à 2010) : MOUVEMENT DE POPULATIONS

La ville de Goma a connu une extension spectaculaire résultant du commerce des métaux précieux, des guerres dans les milieux ruraux du Nord-Kivu et des éruptions volcaniques de janvier 2002 qui ont emporté plus d'un tiers de la ville de Goma (30 à 40 % de la superficie de l'époque) au moment où il y avait une très forte demande des parcelles d'habitation. Cette forte demande des parcelles découle des deux phénomènes intimement liés et inséparables : d'un côté les rébellions à répétitions et une multitude des groupes armés de tous bords qui sévissent dans les milieux ruraux du Nord-Kivu depuis le début des années 90, et qui occasionnent un exode des populations en quête de la sécurité dans la ville de Goma, et de l'autre côté, les revenus générés par les rébellions et les groupes armés du Nord-Kivu ainsi qu'au boom de la production et de la vente des métaux précieux.

La coulée de lave a complètement englouti le centre de la ville (30 à 40 % de la superficie de l'époque), plus de 4.500 habitations et bâtiments ainsi qu'un kilomètre sur les trois que comptait l'aéroport international de Goma. Rappelons par ailleurs que durant les années de la rébellion congolaise entre 1996 et 2003, les accords de Lusaka de juillet 1999 permettaient aux différentes rébellions qui s'étaient partagé le pays de se constituer en « États » ayant le droit de maximiser leurs recettes dans les territoires sous leur contrôle. C'est ce qui explique le boom du commerce des métaux précieux dans les villes de Goma et de Gisenyi entre 1999 et 2012. Le coltan, la cassitérite, l'or et le wolframite (tungstène) constituaient plus de 90 % des minerais exportés par Goma via Gisenyi. C'est seulement depuis le mois d'octobre 2010 que la plupart des comptoirs des minerais ne pouvaient plus exporter les minerais enfûtés ou stockés à la suite de la décision du Président Joseph Kabila du 9 septembre 2010 suspendant les activités minières à l'est de la RDC. Mais certains groupes ont continué clandestinement le trafic des métaux à partir des régions minières et postes frontaliers qu'ils contrôlaient (exemple Bunagana et Ishasha dans le territoire de Rutshuru). Une bonne partie des revenus générés par l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles du Nord-Kivu et par les activités de pillage perpétrées par les groupes armés et autres rebelles étaient investis dans les secteurs de commerce et de bâtiment. Ce qui a encore accru la demande des parcelles d'habitation. La superficie de la ville de Goma serait ainsi passée de 14 km² en 2002 à 75.72 km² en 2012, avec une population de plus d'un million d'habitants, selon les estimations les plus vraisemblables et qui contrastent avec les chiffres de la Mairie de la Ville de Goma.

C'est dans ce contexte général que de nouveaux quartiers ont vu le jour et que les anciens se sont densifiés et étendus. Dans le premier groupe nous pouvons citer les quartiers Ndosho, Katoyi, Kasika, Keshero, Mugunga, Lac Vert, Bujovu et même Himbi 2. Les quartiers Virunga, Murara, Kahembe, Mapendo, Majengo, Mapendo (Birere), Mikeno, Himbi 1 sont classés dans le dernier groupe. Au sein de ce dernier, les quartiers Murara, Virunga, Majengo, et, dans une moindre mesure Kahembe sont concernés par le projet d'aménagement de la piste de l'aéroport de Goma.

9.3.1. Provenance des habitants des quartiers Murara et Virunga situés dans la zone du projet d'amélioration de la sécurité à l'aéroport de Goma

C'est surtout après les éruptions volcaniques de janvier 2002 que le quartier Murara, situé sur la bande ouest de la piste de l'aéroport, a été envahi par les populations de provenances diverses qui sont venues gonfler les rangs des familles qui y habitaient déjà vers 1994 (bien des familles ont des documents fonciers datant de cette période). Les personnes qui sont venues s'y ajouter étaient dans un premier temps les victimes des éruptions volcaniques de janvier 2002. En effet, à la suite de ces éruptions, les géomètres du service de Cadastre de la Mairie de la Ville de Goma ont procédé au

mesurage et à la délimitation des parcelles en faveur des sinistrés des quartiers Murara, Virunga, Majengo, Mabanga et même Katoyi. L'autre site qui fut proposé aux sinistrés est l'actuel quartier Mugunga situé à une quinzaine de kilomètres du Centre-ville. L'attrait des quartiers Virunga et surtout Murara est dû à leur situation privilégiée dans la rente commerciale, à leur histoire et à leurs infrastructures. Tous les sinistrés et les non-sinistrés voulaient profiter des éruptions volcaniques pour avoir une parcelle dans le quartier Murara par tous les moyens. Ils ont alors envahi la bande ouest de la piste de l'aéroport. Nous trouvons donc parmi eux les gens qui n'avaient pas été victimes des éruptions et qui habitaient les avenues voisines, les personnes qui avaient eu des parcelles gratuitement à Mugunga ou celles qui avaient pu récupérer leurs parcelles après les éruptions.

La première évacuation de ces envahisseurs aurait eu lieu en 2004. Plusieurs maisons auraient été détruites et leurs propriétaires chassées sans aucune forme de procès. C'est à cette occasion que la RVA a construit la clôture qui séparait l'aéroport des habitations. Actuellement il n'existe aucune trace de cette clôture, à part les gros massifs et blocs de pierre de lave qui étaient destinés à protéger cette clôture en fil barbelé.

9.3.2. Provenance des habitants du quartier Majengo situés également dans la zone du projet d'amélioration de la sécurité à l'aéroport de Goma

Les conflits armés qui déchirent et endeuillent le Nord-Kivu depuis les années 1990 ont provoqué un exode rural. Fuyant les combats, les tueries et les viols, les habitants des territoires de Rutshuru, Nyiragongo, de Beni et Lubero se sont massivement réfugiés dans le quartier Majengo où les parcelles coûtaient moins chers et où ils pouvaient compter sur l'entraide et la solidarité de quelques membres de leur ethnie. Il s'agit principalement des Hutu et des Nande. Par la suite, la réussite des premières souches de ces déplacés internes n'a jamais cessé d'attirer d'autres habitants de leur milieu d'origine. À ces déplacés par les guerres il convient d'ajouter les habitants qui avaient perdu leurs parcelles dans les quartiers Mabanga Nord, Mabanga Sud, Virunga, Murara, Katoyi et Kasika.

Selon les statistiques officielles de la Mairie de Goma, la population de la Ville de Goma, par rapport à 2011, aurait connu une augmentation démographique de 134.815 âmes. Cependant le mouvement commence à s'inverser au fur et à mesure que la paix revient très timidement au Nord-Kivu. En effet, pour le 2^{ème} trimestre 2014, la Ville de Goma a connu une décroissance de 15.779 habitants par rapport au 1^{er} trimestre de la même année à cause du retour progressif des déplacés internes dans leurs milieux d'origine

La majorité des habitants des zones touchées sont chrétiens, le grand nombre de lieux de culte en fait la démonstration.

9.3.3. DOCUMENTS FONCIERS DANS LA ZONE CONCERNÉE PAR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ À L'AÉROPORT DE GOMA

Les données du tableau suivant sont issues du recensement effectué en février 2015 par une mission mandatée par le gouvernement provincial. Ce dénombrement a été effectué sur une bande beaucoup plus large que celle nécessaire à la réhabilitation de la piste. De ce fait, les relevés effectués lors de cette mission n'ont pas été utilisés dans la préparation du plan d'action de réinstallation. Toutefois ces relevés démontrent que près de 60 % des habitations sont sans aucun document foncier.

TITRES FONCIERS DES OCCUPANTS	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	
-------------------------------	---------------------------	--

FICHES D'OCCUPATION PARCELLAIRES	CONTRATS FONCIERS	SANS DOCUM ENTS	PLANCHES	MATÉRIAUX DURABLES	NOMBRE DE MÉNAGES
24	24	90	105	40	339

Source : Extrait du rapport de la mission d'identification des occupants de la bande ouest de l'aéroport international de Goma, mission effectuée du 2 au 5 février 2015 conformément à l'ordre de mission n° 006 CAB/MINIPRO/AFF.F., URB, HAB-TRANSCOM/2015 du 2 février 2015.

Le terrain appartient officiellement à la RVA. Aucun titre foncier ou permis d'occupation ne pouvait être émis sur ces terrains. Les documents existants ne sont pas des titres Fonciers au sens de la loi.

9.3.4. ANCIENNETÉ, DIVERSITÉ ETHNIQUE ET INFRASTRUCTURES DES QUARTIERS MURARA ET VIRUNGA

C'est dans le quartier MURARA que fut créé en 1945, dans ce qui deviendra la Ville de Goma, le poste d'État dépendant du territoire de Rutshuru et en 1954 le Centre Extra coutumier du Territoire autonome de Goma par le Décret Royal du 8 septembre 1954. Ce Territoire autonome de Goma date de 1951. C'est à la même date que Goma est devenu le Chef-lieu du District du Nord-Kivu. Le Centre extra coutumier de Goma devait administrer la cité indigène des Africains distincte du quartier européen (actuel quartier Les Volcans).

9.3.5. INFRASTRUCTURES DES QUARTIERS MURARA ET VIRUNGA

À l'emplacement de l'ancien Centre Extra Coutumier, devenu cité après l'indépendance du Congo Belge en 1960, est actuellement Hotel Mbiza avec piscines, salles de réunion et pour les fêtes de mariage.

Les quartiers Murara et Virunga constituent le noyau initial de la Ville de Goma. Cela explique pourquoi presque toutes les infrastructures socio-économiques, sanitaires, scolaires, confessionnelles, pénitentielles, etc. d'avant les années 1990 sont concentrées dans les quartiers Murara et Virunga. On y trouve en effet toutes les écoles publiques, privées et confessionnelles (Maendeleo, Cipuko, Karisimbi, Tuungane, Tuonane, Amani, Kizito, Mikeno, Faraja, Institut de Goma, Mwanga, Chemchem, etc.) ainsi, les églises tant protestantes que catholiques, dont la Grande Cathédrale de Goma et les bâtiments de l'Évêché pour les catholiques, Kanisa la Mungu pour la Communauté des Églises Pentecôtes en Afrique (CEPAC), l'Église de la Communauté des Églises Baptistes au Congo (CEBCE), le grand bâtiment de Full Gospel de Goma, etc. À elle seule, la bande ouest de la piste de l'aéroport de Goma, située dans le quartier Murara compte neuf églises de réveil dont trois sont en matériaux durables. Ces églises de réveil ont été construites très probablement après les éruptions volcaniques de 2002.

C'est aussi dans le quartier Murara qu'on trouve une grande concentration des établissements d'enseignement supérieur et universitaire surtout privés. Il s'agit par exemple des établissements suivants :

1. ISAM (Institut Supérieur des Arts et Métiers (Église catholique)
2. CISIAGO (Institut Supérieur d'Informatique appliquée et de Gestion de Goma)
3. ISL (Institut Supérieur du Lac)
4. UFRACO (Université Francophone du Congo)
5. UNIC (Université du Cepromad)

6. UNIKIVU (Université du Kivu)
7. ISIG (Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion)

À part l'ISIG et l'ISAM qui possèdent leurs propres bâtiments, les autres institutions fonctionnent dans les après-midi dans les locaux des écoles primaires et secondaires publiques, confessionnelles conventionnées et privées citées ci-haut.

9.3.6. AUTRES SERVICES

a. Organisations non gouvernementales

- Union des jeunes Artistes Dessinateurs et Peintres (UJADP) : Goma, Q. Murara, Office II, Avenue Nyiragongo n° 18/20, Objet : Peinture; langues : Français, Swahili.
- Association des Musiciens chrétiens du Congo (AMCC) : Q. Murara, Av. Fikiri N° 8; Objet : Musique; Langues : Français, Swahili.

Tableau 7 : Liste des Coopératives non agréées

N°	Dénomination	Commune	Quartier	Avenue	Tout près de
1.	COOPEC LE BATISSEUR	Karisimbi	Murara	Walikale	Terminus Mvano
2.	COOPEC LA SEMENCE	Karisimbi	Murara	Du Commerce	Terminus Mvano
3.	COOPEC COODEFI	karisimbi	Murara	Du Commerce	Terminus Mvano
4.	COOPEC LE GRENIER	Karisimbi	Murara	Du Commerce	Office
5.	COOPEC CECREAM	Karisimbi	Murara	Nyiragongo	Office

Source : Mairie de la Ville de Goma, Rapport Annuel, Exercice 2012, p. 35 et 92

Tableau 8 : Liste des Institutions de micro finance

N°	Dénomination	Commune	Quartier	Avenue	Tout près de
1.	CERP GALA LETU VIRUNGA	Karisimbi	Virunga	Nyiragongo	Marché
2.	BRAKA PRECE	Karisimbi	Murara	Nyiragongo	Marché
3.	SOMIFIRE JEDE	Karisimbi	Murara	Du Commerce	Mvano

Source : Mairie de la Ville de Goma, Rapport Annuel, Exercice 2012, p. 94

Tableau 9 : ASSOCIATION FÉMININE

N°	DÉNOMINATION	SIGLE	DOMAINE D'INTERVENTION	SIÈGE SOCIAL
1.	Femmes Unies pour le Développement Endogènes et intégral	FUDEI asbl créé en 2006	Encadrement	Q. Virunga, Av. Nyiragongo

Source : Mairie de la Ville de Goma, Rapport Annuel, Exercice 2012, p. 95

Tableau 10 : liste des formations sanitaires

Structure	appartenance	Capacité d'accueil
CSR KAHEMBE	CBCA	39 lits
CS MAJENGO	État	6 lits
CS Murara	État	12 lits
H. VIRUNGA	CBCA	6
HGR VIRUNGA	CBCA	121 lits

Source : Mairie de la Ville de Goma, Rapport Annuel, Exercice 2012, p. 119

9.4. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES HABITANTS DE LA BANDE OUEST DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DE GOMA

Ce sont les habitants de cette zone (Bande ouest de la plate-forme aéroportuaire) qui seront les plus touchés par les travaux menés à l'aéroport

9.4.1. Activités économiques des quartiers Murara et Virunga

Les quartiers Murara et Virunga sont sillonnés par deux grandes avenues ayant des tronçons asphaltés ou en cours de l'être. Elles partent respectivement des Ronds-Points Signers et INSTIGO (Institut de Goma). Ce sont des avenues très animées du point de vue commercial. On y trouve en effet des maisons de commerce de gros et de détail, des dépôts de bière, des bars, restaurants, des hôtels, dont le plus grand, de classe internationale, est l'Hôtel Mbiza érigé sur l'ancien site du Centre Extra coutumier de Goma dans le quartier Murara. Il y a aussi des hôtels modestes comme La Virunga. Citons aussi le marché de Virunga qui approvisionne les autres marchés de la Ville.

Seulement quelques avenues des quartiers Murara et Virunga sont très irrégulièrement approvisionnées en eau et en électricité. Dans l'ensemble, le problème d'électricité et surtout d'eau suscite des soucis et des angoisses, notamment dans les parcelles qui abritent chacune plus de quatre familles nombreuses avec une seule toilette turque! Cette situation constitue un grand problème de santé publique dans toute la zone du projet d'amélioration de la sécurité à l'aéroport de Goma.

En dépit des conflits politico-militaires incessants entre le RD Congo et le Rwanda depuis bientôt une vingtaine d'années, les villes de Goma (RD Congo) et Gisenyi (Rwanda), juxtaposées sur la rive septentrionale du lac Kivu, accusent d'intenses mouvements transfrontaliers quotidiens des populations à la faveur du commerce de produits vivriers, de métaux précieux, des études supérieures et universitaires, des extensions urbaines (demande de maçons), et même des activités de loisir. Ces relations s'expliquent par les contrastes qui caractérisent les deux villes.

Depuis 2010 les produits vivriers du Nord-Kivu ont été éliminés du commerce transfrontalier entre Goma et Gisenyi à cause des taxes prohibitives qui les frappent au Rwanda. Par contre les produits vivriers exportés vers Goma ne sont pas taxés. La ville de Goma en profite pour combler son déficit alimentaire occasionné par les ravages causés par les guerres.

Malgré l'imposition de visa des deux côtés de la frontière, les taxes prohibitives frappant les produits congolais au Rwanda et l'interdiction des activités minières au Nord-Kivu depuis 2010 ne semblent pas avoir eu un impact sur les navettes entre les deux villes : en 2012-2013 plus de 12.000 personnes en moyenne traversaient la frontière chaque jour pour la survie de leurs familles.

Les habitants de la Ville de Goma qui profitent le plus de ce commerce frontalier de subsistance sont surtout ceux qui habitent les quartiers Mapendo — Birere, Kahembe, Murara, Virunga, Majengo qui peuvent effectuer quatre, voire cinq navettes par jour à pieds entre Goma (RD Congo) et Gisenyi (Rwanda) à cause de la proximité de la frontière. Ces quartiers sont localisés dans la zone du projet de l'amélioration de la sécurité à l'aéroport de Goma.

Selon les observations faites sur le terrain et les déclarations des gens, les activités principales des habitants des quartiers Murara, Virunga, Kahembe, Mapendo (Birere) sont le « business », notamment les activités économiques formelles et surtout informelles.

9.4.2. **Activités économiques des habitants de Majengo**

Une grande partie du quartier Majengo est habitée par des familles pauvres provenant des milieux ruraux à cause des guerres qui sévissent au Nord-Kivu depuis les années 1990. Les femmes s'adonnent à la fabrication et à la vente de la boisson fermentée à base de maïs et d'éleusine. Il y a aussi et surtout des centaines des femmes qui travaillent dans les salles de triage de café situées dans les bâtiments Jambo, en face de l'entrée de l'aéroport de Goma à raison de 15-20 dollars par mois selon les performances des travailleuses. D'autres femmes se livrent aux activités de domestiques et femmes de ménage un peu partout dans la ville de Goma. Comme partout ailleurs dans la ville de Goma, on trouve ici et là des boutiques rudimentaires et de points de vente devant les maisons.

9.5. **BILAN SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES AFFECTÉES**

Un total de 45 ménages sont affectés comptant au total 307 personnes regroupées en 35 habitations pour un total de 2526 m². On retrouve en moyenne 9 personnes par habitations. La valeur déclarée des habitations va de 200 \$ à 60 000 \$ pour une moyenne de 9763 \$ pour une surface moyenne de 74 m².

9.5.1. **Caractéristique des chefs de ménages**

La totalité des chefs des ménages est adulte, 24 sont des femmes, dont 3 célibataires, 5 divorcés et 4 veuves. La série de tableaux suivants donne le détail de ces informations par quartier.

Tableau 11 : Catégorisation des personnes affectées

Catégorie	Zone affectée
Chef de ménage	44
Adulte	94
Enfant	169
Total	307

Sur un total de 307 personnes 138 (94 +44) sont des adultes

Tableau 12 : Nombre de ménages affectés par quartier et par sexe du chef de ménage

Circonscription	Zone affectée				
	Femme		Homme		total
	nombre	%	nombre	%	
Majengo	9	38	8		17
Murara	14	58	9		23
Virunga	1	4	3	15	4
Total	24	100	20	100	44

Plus de 50 % des chefs de ménages sont des femmes (24 sur 44) ce qui est plutôt rare. De ces 24 femmes chef de ménage, 12 sont soit veuves, divorcées ou célibataires

Tableau 13 : Caractéristique matrimoniale du chef des ménages par sexe

Quartier	Zone affectée												
	Célibataire				Divorcé(e)		Marié(e)				Veuf (ve)		total
	Femme		Homme		Femme		Femme		Homme		Femme		
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	
Majengo	2	67			2	40	5	42	8	53			17
Murara			4	80	3	60	7	58	5	33	4	100	23
Virunga	1	33	1	20					2	13			4
Total	3	100	5	100	5	100	12	100	15	100	4	100	44

Des 20 hommes chef de ménage, 5 sont célibataires.

Tableau 14 : Genre des personnes affectées par classe d'âge

Genre	Zone affectée				total
	00 — 05 ans	06 — 17 ans	18 — 59 ans	60 ans et plus	
Femme	25	66	67	6	164
Homme	36	42	58	7	143
Total	61	108	125	13	307

9.5.2. Revenu des ménages

Un total de 53,5 % des personnes affectées sont de sexe féminin. La majorité des chefs de ménage tire leurs revenus d'activités de services. Le tableau suivant donne le détail des sources de revenu principal des chefs de ménages pour chaque quartier touché par le processus de réinstallation.

Tableau 15 : Source de revenus principale des chefs de ménage par quartiers dans la zone affectée

Source de revenus	Majengo		Murara		Virunga		total
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Aides			1	4			1
Artisan			1	4	1	25	2

Source de revenus	Majengo		Murara		Virunga		total
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Commerçant	8	47	12	52	1	25	21
Étudiant			1	4			1
Fabrication de savon			1	4			1
Fonctionnaire			2	9			2
Gardien			1	4			1
Hôtelier			1	4			1
Infirmier	1	6					1
Jardinier	1	6					1
Loueur	1	6					1
Maçon	1	6	1	4			2
Ménagère	1	6	1	4	2	50	4
Menuisier	1	6					1
Policier	2	12	1	4			3
Vendeur d'eau	1	6					1
Total	17	100	23	100	4	100	44

Les mêmes statistiques divisées par sexe donnent les résultats suivants présentés au tableau suivant. Une grande majorité des femmes chef de ménage sont commerçantes. Chez les hommes chefs de ménages, on retrouve une plus grande diversité d'activité

Tableau 16 : Disparités des activités principales entre les hommes et femme chez les chefs de ménage de la population affecté par le projet

Femmes		Homme	
Aides	1	Artisan	1
Artisan	1	Commerçant	4
Commerçant	17	Etudiant	1
Employé de bureau	1	Fabrication des savons	1
Fonctionnaire	1	Fonctionnaire	1
Infirmier	1	Gardien	1
Menagère	2	Hotelier	1
Total général	24	Jardinier	1
		Loueur	1
		Maçon	2
		Menagère	2
		Menuisier	1
		Policier	3
		Total général	20

9.5.3. Niveau Éducation des membres des ménages

Le niveau d'études des personnes affectées est représenté dans le tableau suivant les personnes ayant des études supérieures au niveau secondaire niveau 2 sont à moins de 10 %. Ceux n'ayant pas été scolarisés présentent plus de 50 %

Tableau 17 : Niveau d'éducation des personnes affectées

Niveau d'étude	Zone aéroportuaire
Éducation traditionnelle	5
Ne fréquente pas l'école	81
Non scolarisé	69
Primaire	49
Secondaire Niveau 1	66
Secondaire Niveau 2	16
Supérieur	21
Total	307

9.5.4. Emploi, revenu et dépense

Chez les adultes (plus de 18 ans) vivant dans les ménages touchés, les déclarations des activités principales sont les suivantes, on retrouve toujours une plus grande diversité d'activité chez les hommes que les femmes. Les femmes pratiquent le commerce en plus grand nombre. Chez les deux sexes, on retrouve un taux de personne sans activités à peu près équivalent entre 35 et 40 %.

Tableau 18 ` Disparités des activités principales entre les hommes et les femmes de la population adulte affectée par le projet

Femme		Homme	
		Agent de Sécurité	1
		Artisan	1
		Chauffeur	2
Agriculteur	1	Commerçant	3
Commerçant	8	Domestique	1
Enseignant	1	Employé de bureau	2
Etudiant	15	Etudiant	14
Menagère	2	Maçon	1
Sans activité	18	Mecanicien	1
Travailleur	1	Pasteur	1
Total général	46	Réparateur pneu	1
		Sans activité	16
		Transporteur	1
		Total général	45

Le revenu monétaire moyen déclaré de l'activité principale est de 3400 USD par année, la moyenne des revenus non monétaires déclarée (consommation de production agricole) est d'environ 500 USD et certains ménages (9) profitent d'un revenu moyen annuel de 1000 \$ généré par une activité secondaire

Revenu total annuel	Zone aéroportuaire	
	nombre	%
1— Entre 0 et 2500	25	56,82
2— Entre 2500 et 5000	8	18,18
3— Entre 5000 et 7500	4	9,09
4— Entre 7500 et 10 000	4	9,09
8— Plus de 10 000	3	6,82
Total	44	100

Dans ces revenus ne sont pas prises en compte les sommes reçues des membres de la famille qui vivent hors du ménage.

La moyenne des dépenses déclarées de 5907 USD est supérieure d'environ 50 % au revenu monétaire familial déclaré

Tableau 19 : Dépense moyenne annuelle d'un ménage

Poste de dépense	Valeur en USD
Alimentation	2161
Eau potable	305
Frais de scolarité	1132
Intrants agricoles	367
Logement (location)	106
Logement (réparations, autres)	549
Médicaments pour les animaux	10
Santé et soins	652
Transport	625
Total	5907

Le tableau précédent donne essentiellement des dépenses par poste toutefois, il faut comprendre que ce n'est pas tous les ménages qui ont ces postes de dépenses, mais que ces valeurs correspondent à la moyenne des dépenses de postes pour les ménages qui en ont déclaré.

Du fait de la disparité des revenus des personnes affectés et la non prise en compte dans les revenus des sommes d'argent envoyé par un membre de la famille ne vivant pas dans le ménage, cette différence entre revenu moyen et dépense moyenne est plausible

9.5.5. Ménages vulnérables

Tableau 20 : Catégorie et nombre de personne et ménage vulnérable

Personne âgée incapable de prendre soin d'elle-même ou de se protéger (plus de 65 ans et malades) :	6
Personne âgée plus de 60 ans et vivant seule :	0
Personne handicapée, chroniquement malade, atteinte d'une maladie incurable, atteinte d'une trouble mentale :	13
Enfants en bas âge, malades :	4
Total :	23

MÉNAGES VULNÉRABLES	
Ménage dont les chefs sont des femmes seules:	12
Total :	12

On retrouve un total de 25 unités vulnérables selon les critères établies par la PO 4.12 soit 23 personnes et 12 ménages.

10. PROGRAMME DE RÉINSTALLATION

Lors de la publication des personnes et actifs affectés, il a été demandé trois éléments importants qui ont été soulevés lors de la consultation d'avril à savoir :

- L'intérêt pour les personnes d'être réinstallées dans le même quartier du fait des opportunités que se créeront avec l'enlèvement de la digue de roche de la bande ouest.
- La possibilité d'habiter des maisons qui seront construites sur 2 niveaux de façon à avoir une même surface habitable sur de plus petits terrains si la réglementation le permet .
- Les montants qu'ils avaient payés pour les terrains le cas échéant et les papiers qu'ils leur ont été remis avec ces paiements à titre gracieux.

Étant donné que la majorité des PAPS (37/44) ont émis le souhait d'être relocalisé dans les mêmes quartiers et seraient prêtes à partager avec une autre personne affectée une maison à 2 niveaux (34/44), de façon à conserver la même surface habitable sur des terrains plus petits, les étapes suivantes sont envisagées par le consultant en vue de la réinstallation des PAPS. Il s'agit de :

Pour les propriétaires terriens :

- l'enlèvement des laves situées dans des zones précises de la partie ouest de l'aéroport, afin d'en dégager les espaces; ces espaces libérés seront officiellement affectés à la construction de nouvelles habitations où seront relocalisées les PAPS; (Voir figure suivante pour ces sites pré identifié)
- l'enlèvement de ces laves devrait se faire sous la forme de travaux en HIMO via la mise à la disposition de concasseur à une ou des organisations qui encadreront le processus de concassage par les habitants des quartiers touchés;
- la matérialisation de la future clôture à ces endroits;
- Le recrutement d'une structure chargée de la construction des habitations dans les espaces libérés;
- Relocalisation des PAPS avant la poursuite des travaux de construction de la clôture autour de la piste.

Pour les locataires :

La plupart de locataires potentiellement affectés par le projet, habitants les quartiers, souhaitent le quitter pour des raisons de manque d'eau potable. D'autres par contre n'ont pas de choix du lieu de réinstallation et sont prêts à se réinstaller partout où il sera possible de trouver une maison.

Par conséquent, le consultant prévoit le payant de caution locative à payer au bailleur selon le cas, ainsi que les frais de déplacement dans le nouveau quartier.

La perte d'actifs agricoles pérennes sera payée sur la base des calculs effectués pour chaque espèce et les productions annuelles perdues seront remboursées à la valeur marchande le cas échéant.

Les images suivantes présente les surfaces des sites de réinstallations (en bleu) comparé au surface des zones occupé par les maisons affectés et leur dépendances qui sont principalement concentré à deux endroits le long de la zone sans obstacle déterminé à 140 m à partir du centre de la piste , ici les zones en bleu présente plus de 0,5 ha alors que la zone affecté en présente moins de 0,25ha. Aux figures 4 et 5 on voit que des surfaces suffisamment grande se créeront pour accueillir des habitations à l'intérieur des zones actuellement affectées et cela du fait que des habitation ce trouve a cheval sur la ligne de 240m



Figure 4 : zone affecté et zone de réinstallation entre 2600m et 3000m à partir du seuil 36



Figure 5 : zone affectée de 940m à 1050m environ

Une autre zone de réinstallation (de 2030m à 2240m environ à partir du seuil 36) pourrait être mise à disposition, près des zones affectées par le déplacement, après l'enlèvement de la roche volcanique (voir l'extrait des cartes suivantes). Cette zone représente également une surface d'environ 0,5 ha et elle est accessible par des sentiers et une piste qui deviendra la voie de sortie d'urgence de l'aéroport qui se trouve à droite de l'image.



Figure 6 : Site pouvant servir à la réinstallation

Ces surfaces libérées sont suffisamment importantes (environ 1 ha de disponible sur 2 site par rapport à un besoin estimée de 0,30 ha) pour permettre la reconstruction de toutes les maisons affectées avec les mêmes surfaces de plancher. Ceux qui accepteront des maisons à étage, lorsque possible en fonction des exigences de la navigation aérienne, pour la même surface profiteront de plus grandes cours

11. ESTIMATIONS ET VALEUR DES PERTES ET LEUR INDEMNISATION

L'estimation des pertes fait suite à l'inventaire des biens affectés qui a été réalisé au mois de février 2015 et dont la publication a été réalisée d'avril à juin de façon à prendre l'ensemble des revendications y afférentes.

11.1. Estimation des pertes

Les actifs recensés sont constitués des maisons dont la plupart sont construites en mur en planches avec tôles galvanisées, des cultures pérennes, vivrières et maraichères. Dans l'ensemble, 44 ménages ont été enregistrés comme potentiellement affectés par le projet dont 36 sont propriétaires et 8 locataires.

Les pertes et changements qui sont à prendre en compte dans le PAR :

- Le déplacement définitif de 8 ménages locataires;
- la démolition/déplacement de 35 maisons;
- la démolition de 10,7 mètres linéaires de fondation en caillasses cimentées de 1 mètre de haut;
- la démolition de 43 mètres linéaires avec mur en blocs de ciment de 2 mètres de haut sur fondation en moellon;
- la démolition d'une fosse septique;
- la démolition de 20 w.c., 1 douche et 8 annexes,
- la perte de 5 terrains vides;
- la perte de 7,6 mètres carrés de cultures maraichères et 69 mètres carrés de cultures vivrières; toute ces cultures sont réalisées dans les parcelles il n'y a aucune culture en dehors de la délimitation des parcelles d'habitation

Pour ce qui a trait aux plantes pérennes, elles ont été dénombrées sur l'ensemble des terrains affectés, le résultat est le suivant.

Tableau 21 Dénombrement des cultures pérennes

Espèces	Unité
Bananier	50
Avocatier	11
Manguier	3
Manioc	69
Eucalyptus	26
Canne à sucre	48
Palmier à huile	2
Goyavier	2
Prunier	1
Oranger	1

Comme pour les maraichages et les cultures vivrières tous ces arbres sont à même les parcelles d'habitations

12. PHASE ET CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PAR

Une des particularités de ce plan d'action de réinstallation est qu'il faudra commencer certains travaux de façon à libérer l'espace où pourront être relocalisées les habitations qui auront été détruites ou déplacées pour les besoins du projet.

L'élément critique qui affectera les populations et qui nécessite leur déplacement est la construction de la clôture du côté ouest de la piste

Les personnes affectées par cette infrastructure doivent donc être déplacées avant le début de la construction de cette clôture. Étant donné la nécessité de libérer l'espace qui permettra de construire les habitations des personnes qui seront déplacées, il est donc impensable de démarrer la construction de cette clôture avant le trimestre 13 c'est-à-dire à partir du 37^e mois après le début du projet que nous avons approximativement défini au 1^{er} janvier 2016.

Le tableau suivant présente les étapes qui sont à considérer et les responsabilités des parties prenantes.

Tableau 22 : Étape et responsabilité du plan de réinstallation

Code	Activité	Objectif	Planification	Responsabilité
01	Signature d'une entente avec la SNEL	Permettra à la SNEL de planifier les travaux et définir les critères minimaux qui permettent un branchement prépayé	Trimestre 4	Projet + SNEL
02	Signature d'une entente avec la REGIDESO	Permettra à la REGIDESO de planifier les travaux	Trimestre 4	Projet+ REGIDESO
03	Identification des ménages intéressés et satisfaisant les critères	Établir un programme d'installation de la distribution et des compteurs prépayée	Trimestre 5 et 6	Projet + SNEL
04	Préparation du plan de déploiement des nouvelles bornes-fontaines	Améliorer la qualité de vie des ménages vivant en bordure du site aéroportuaire	Trimestre 5 et 6	Projet+ REGIDESO
05	Préparation de plan et devis type pour les habitations à reconstruire	Établir des plans et devis permettant de préparer l'appel d'offre pour la construction	Au minimum 24 mois avant le début de la construction de la clôture	Le Projet recrute un expert
06	Établissement d'un DAO pour la construction des habitations	Établie sur la base des plans et devis, un dossier d'appel d'offres aux normes	Au minimum 22 mois avant le début de la construction de la clôture	Interne au projet
07	Processus de recrutement de l'entreprise de construction	Réaliser la sélection d'une entreprise de construction selon les normes applicables au projet	Au minimum 21 mois avant le début de la construction de la clôture	Interne au projet
08	Information des PAPS sur le processus de mise en œuvre du PAR	Préparer les PAPS pour la mise en œuvre de la réinstallation	14 mois avant le début de construction de la clôture	Projet et Comité de réinstallation
09	Préparation des sites de réinstallation	Préparer les sites de réinstallation pour les rendre aptes à la construction	Les sites sont prêts 12 mois avant la date prévue du début de la construction de la clôture	
091	Élimination des roches de lave sur les sites	Enlever toutes les roches de lave qui sont sur les sites identifiés	Doit démarrer dès que possible processus demande l'acquisition de matériel (voir PGES)	Organisation qui assurera le travail de concassage des roches formant les digues du Côté Ouest (voir PGES)
092	Nettoyage et préparation des sites	Rendre les sites aptes à la construction d'habitation	12 mois avant le début de construction de la clôture	Entreprise qui assurera la construction des habitations
093	Piquetage clôture	Délimiter avec précisions la limite de l'emprise aéroportuaire	Au minimum une année avant la date prévue de début de la construction de la clôture	Projet et Entreprise de travaux
10	Choix final des PAPS	Déterminer avec chaque PAP son choix en fonction de la limite Construction sur nouveau site ou reconstruction sur même site	Au minimum 10 mois avant la date prévue du début de construction de la clôture et juste après le nettoyage des sites et la réalisation du piquetage	Projet avec entreprise de construction
11	Présentation et signature des protocoles individuels de compensation	Finaliser le processus lié à la validation des compensations et formalisation des compensations	Juste après le choix final des PAPS	Comité de réinstallation et projet

Code	Activité	Objectif	Planification	Responsabilité
12	Construction des habitations	Reconstruire les habitations pour chaque PAP de façon à avoir la même surface habitable	Les travaux de construction sont terminés au minimum deux mois avant le début des travaux de construction de la clôture	Le projet recrute une entreprise
13	Indemnisation des actifs productifs (arbres et potagers)	Compensation pour les pertes de production	Dès que le choix final des PAPS a été réalisé	La RVA avec le comité de réinstallation
14	Indemnisation autres infrastructures (mur, clôture, etc.)	Compensation des actifs construits autres que les maisons	Quelques jours avant le déménagement	La RVA avec le comité de réinstallation
15	Appui aux personnes vulnérables	S'assurer que les ménages vulnérables soient appuyés dans leur déménagement	Au moment du déménagement	La RVA avec comité de réinstallations et le Projet
16	Déménagement	Compensation des frais pour le déménagement des biens personnels	Quelques jours avant le déménagement	La RVA avec comité de réinstallations et le Projet
17	Appui à la formalisation du foncier	Permettre aux personnes d'avoir un titre foncier légal et enregistré	A débuté au Trimestre 14 pour terminer au trimestre 16	Projet
18	Fournitures de compteurs électriques prépayés et câbles	Donner la possibilité d'obtenir un branchement en mode prépayé.	Suite au résultat de l'enquête et à l'acceptation des devis par le projet	Projet et SNEL
19	Installation/réparation des bornes-fontaines	Améliorer l'accès à l'eau dans les quartiers touchés	Suite à la validation du plan et à l'acceptation des devis par le projet	Projet et REGIDESO
20	Enquêtes auprès des déplacés	S'assurer que les personnes réinstallées n'ont pas subi des pertes de qualité de vie	Plan et questionnaire d'enquête à réaliser entre le 2 ^{ème} et le 4 ^{ème} mois après le déménagement	Les résultats ne démontrent aucune perte significative de qualité de vie des ménages affectés par rapport à la situation d'avant le déplacement
21	Rapport d'avancement du PAR	Rendre compte des aspects de la mise en œuvre du PAR	À tous les 6 mois à partir du 12 ^{ème} mois suivant la mise en œuvre du projet et à 1 mois et 6 mois après le déménagement	L'expert (e) en sauvegarde du CEPTM
22	Rapport de clôture du PAR	Rendre compte de l'ensemble du processus de réinstallation	Au maximum 3 mois après la prise de possession des PAP de leurs nouvelles habitations soit vers le trimestre 19	L'expert (e) en sauvegarde du CEPTM
23	Évaluation externe	Déterminer la validité des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PAR	Au 10 ^{ème} et 15 ^{ème} trimestre après le début du projet	Consultant externe

Tableau 23 : Planning global du plan d'action de réinstallation

Année	2016				2017				2018				2019				2020			
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	T17	T18	T19	T20
N° code et activité																				
1—Signature entente SNEL																				
2— Signature entente REGIDESO																				
3— Identification ménages																				
4— Plan déploiement des nouvelles bornes-fontaines																				
5— plan et devis type pour les habitations à reconstruire																				
6— DAO pour la construction des habitations																				
7— recrutement de l'entreprise de construction																				
8— Information des PAPS processus PAR																				
9— Préparation des sites de réinstallation																				
9.1-Élimination des roches de lave sur les sites																				
9.2-Nettoyage et préparation des sites																				
9.3-Piquetage clôture																				
10— Choix final des PAPS																				
11— signature protocoles individuels de compensation																				
12— Construction des habitations																				
13— Indemnisation des actifs productifs																				
14— Indemnisation autres infrastructures																				
15— Appui PAPS vulnérables																				
16— Déménagement																				
17— Appui foncier																				
18— Fournitures compteurs prépayés																				
19— Installation/réparation des bornes-fontaines																				
20— Enquêtes auprès des déplacés																				
21— Rapport d'avancement																				
22— Rapport de clôture																				
23— Évaluation externe																				

12.1. Piquetage de l'emplacement exact de la clôture

Pour permettre à chaque propriétaire de maisons de voir le niveau d'affectation de son terrain, il est préférable d'assurer le piquetage de la clôture dès que possible et de négocier avec chaque propriétaire de parcelles affectées les possibilités suivantes le cas échéant :

- La reconstruction sur le même terrain d'une maison à un étage de façon à conserver la même surface habitable sur le terrain amputé;
- La reconstruction sur une ou des parcelles de terrain qui se libéreront du fait de l'enlèvement de la digue rocheuse
- La reconstruction sur le site identifié qui a été présenté aux personnes affectées lors de la séance d'information/consultation d'avril 2015.

12.2. Choix final du site de réinstallation par les PAPS

À partir du moment où le piquetage de la future clôture de la limite aéroportuaire sera précisé et visible de tous, les personnes qui seront affectées devront prendre une décision en fonction de leur cas spécifique.

- Dans le cas où les habitations ne sont affectées que par quelques centimètres, et ce jusqu'à moins de 40 % de la surface bâtie et que le terrain le permet, des PAPS pourront décider de faire construire une maison sur le même terrain avec un niveau supplémentaire, si la réglementation le permet, de façon à conserver la même surface habitable qu'ils avaient auparavant;
- Dans le cas où il est impossible de reconstruire une habitation de surface habitable équivalente à celle qui sera détruite sur le même terrain et ce même avec un étage supplémentaire le ménage pourra choisir sur la base des sites de réinstallation qui seront préparés, l'emplacement ou sa future habitation qui sera construite sur la base du plan d'occupation des sols qui sera proposée par le constructeur.

Dans tous les cas, si le terrain le permet, les personnes auront le choix de reconstruire sur place ou d'aller sur un site de réinstallation qui aura été préparé à cet effet.

Dans le cas où le PAPS doit être réinstallé sur un autre terrain, la démolition de son habitation est de sa responsabilité. Il devra la démolir dès qu'il aura été relogé dans une nouvelle habitation. Les bois et autres éléments récupérés demeurent ainsi sa propriété et responsabilité. Il devra libérer sa parcelle touchée par les travaux de la clôture et pourra disposer du bois, des tôles etc. qui constituait son ancienne habitation.

12.3. Préparation de site de réinstallation

Un site de réinstallation d'une surface intéressante a été identifié à quelques centaines de mètres du lieu où la majorité des habitations sont affectées. Toutefois, ce site ne pourra être utilisé que lorsque les amoncellements de roche volcanique qui l'encombrent seront déblayés.

Ce déblaiement pourrait se faire par la formule HIMO dont le mode de fonctionnement a été défini dans l'étude d'impact environnemental et social en lien avec ce projet.

Le plus vaste des sites de réinstallation est identifié à la figure suivante il fait environ 0,5 ha. La ligne rouge représente l'emplacement de la future clôture qui délimitera l'emprise aéroportuaire.



Figure 7 : Site de réinstallation identifiée

Il existe également d'autres sites similaires de plus petites surfaces qui se dégageront du fait de l'enlèvement des amoncellements de roche le long de plate-forme aéroportuaire (voir Figure 6)

Il a également été identifié des cas où les habitations sont affectées que par quelques centimètres et comme ces maisons sont en bois il est fort probable que certaines d'entre elles pourront essentiellement être déplacées sur le même site sans avoir à être démolies.

Il existe également des cas où les habitations pourraient être reconstruites sur le même site en incluant un étage si la réglementation le permet. Ils présenteraient ainsi une surface équivalente ou plus grande à celle de l'habitation d'origine du fait que les terrains sur lesquels elles seront construites ne seront amputés que de quelques mètres.

12.4. Construction des nouvelles habitations

La construction des nouvelles habitations doit être réalisée dès que les espaces nécessaires se seront libérés des leurs amoncellements de roche volcanique et avant le début de construction de la clôture.

Ces habitations devront être construites sur la base de celles qui existaient pour chacune des personnes affectées et présenter les mêmes surfaces habitables et le s même nombre de pièces. De façon à améliorer la qualité de vie, chaque ménage se fera offrir la possibilité d'avoir un branchement électrique en prépaiement. Cette possibilité se fera également pour les autres habitations de la zone concernée. Des bornes fontaines seront également installées dans la zone où seront réinstallées les PAPS.

12.5. Indemnisation des actifs productifs

Les actifs productifs tels que les plantations pérennes, le maraîchage et autres seront compensés entièrement à leur valeur marchande. Après cette compensation, les propriétaires ont l'obligation d'enlever leurs actifs des sites affectés avant le début des travaux de construction de la clôture.

12.6. Indemnisation d'autres infrastructures

Les autres infrastructures qui ont été bâties, mais qui ne correspondent pas à des habitations seront remboursées à leur valeur de construction dès que les nouvelles habitations seront construites et que le déménagement pourra être réalisé

12.7. Appui au déménagement

Pour chaque ménage, un forfait sera donné pour appuyer le processus de déménagements de leurs maisons actuelles jusqu'à la future habitation. Ce montant sera également donné aux locataires. Tous les ménages qui auront à déménager recevront une indemnisation pour le déménagement. Cette indemnisation sera calculée en fonction de la dimension de leur habitation et variera de 100\$ à 500\$ pour une moyenne de 300\$ par ménages qui devront déménager.

Tableau 24 : Détail des actions techniques à mener avant le déménagement

Code	Activité	Objectif	Planification
01	Piquetage clôture	Délimiter avec précisions la limite de l'emprise aéroportuaire	Au minimum une année avant la date prévue de début de la construction de la clôture
02	Choix final par le PAP de son site de réinstallation	Déterminer avec chaque PAP son choix en fonction de la limite obtenue lors du piquetage <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau site, • construction sur même site 	Au minimum 10 mois avant la date prévue du début de construction de la clôture
03	Préparation des sites de réinstallation	Préparer les sites de réinstallation pour les rendre aptes à la construction	Au minimum 8 mois avant la date prévue du début de la construction de la clôture
04	Construction des habitations	Reconstruire les habitations pour chaque PAP de façon à avoir la même surface habitable	Les travaux de construction sont terminés aux minimum deux mois avant le début des travaux de construction de la clôture
05	Indemnisation des actifs productifs (arbres et potagers)	Compensation pour les pertes de production	Dès que le choix final des PAPS a été réalisé (voir code 2)
06	Indemnisation autres infrastructures (mur, clôture, etc.)	Compensation des actifs construits autres que les maisons	Quelques jours avant le déménagement
07	Déménagement	Compensation des frais pour le déménagement des biens personnels	Quelques jours avant le déménagement

12.8. Appui aux personnes vulnérables

On retrouve un total de 25 unités vulnérables selon les critères établies par la PO 4.12 soit 23 personnes et 12 ménages.

Toutefois, dans le cadre de ce projet les liens sociaux ne seront pas brisés du fait que la majorité des personnes ont voulu être réinstallé dans les mêmes quartiers et ou les habitants ne déménageront seulement lorsque leur nouvelles habitations seront construites il n'y aura très peu de rupture dans le mode de vie et le déménagement sera de courtes durées. Aucun ménage ne perd ses sources de revenu. Le site affecté est une zone d'habitation où il n'y a pas d'activité commerciale. L'appui est

donc proportionnel aux problématiques engendré par la réinstallation. Le budget prévu pour cet appui est en moyenne de 500\$ par ménage.

12.9. DIFFUSION – PUBLICATION DU PAR.

Les dispositions en matière de diffusion/publication visent à rendre disponible aux populations affectées et aux tiers une information pertinente et dans des délais appropriés. Elles relèvent des mécanismes suivants :

- L'information en cascade, du projet vers les populations, sur tout sujet relatif au PAR, son avancement, son contenu et, en contrepartie, la remontée vers le projet de toute information utile issue des communautés locales et des institutions concernées;
- La publication du présent PAR, et de toute nouvelle disposition s'y rattachant, dans des conditions garantissant que les populations affectées y auront accès et le comprendront.

La publication du PAR et de ses mesures revêtira les formes suivantes :

- Présentation des mesures du PAR auprès des populations affectées par les travaux de réhabilitation de l'aéroport international de Goma lors de consultations publiques, à prévoir suite à ce mandat. Les interlocuteurs devront disposer d'une synthèse des mesures, la plus explicite et la plus précise possible, écrite en français et de préférence dans la langue locale (Swahili). Cette notice d'information sera remise aux autorités locales, aux représentants des PAPS et aux organismes qui en feront la demande lors des consultations. Les personnes consultées disposeront d'un délai, entre la présentation des mesures du PAR et l'expression de leurs avis, pour approfondir leur connaissance des propositions à partir de la notice d'information. Les mesures exposées préciseront notamment quand et comment les populations affectées participeront aux analyses et décisions les concernant, soit directement, soit à travers leurs instances représentatives, en particulier lors des étapes suivantes :
 - piquetage de l'emplacement de la clôture délimitant la zone aéroportuaire
 - Préparation des zones de réinstallation
 - participation aux commissions de réinstallation, sur toute la durée du PAR avec une représentation des femmes et des jeunes;
 - participation au système de suivi et d'évaluation du projet.
- Un exemplaire « papier » du PAR final devra être remis à la Mairie, à la commune et dans chaque quartier concerné par l'emprise afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance.

Après l'avis de non-objection, tour à tour, du gouvernement congolais et de la Banque mondiale, le présent Plan d'Action de Réinstallation sera disponible pour consultation publique au projet à la mairie, et dans la zone affectée par le projet. Il sera également publié à l'infoshop de la Banque Mondiale. Son résumé sera publié dans le journal officiel du pays et dans un journal à portée nationale. Une photocopie de la publication sera transmise à la Banque Mondiale pour confirmation

13. COÛT ET BUDGET

La présente section donne les coûts et le budget nécessaire à la réinstallation et à l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées et de leur entourage.

13.1. EXPROPRIATION – DÉLOCALISATION DE LA POPULATION ET DES ACTIVITÉS

Les expropriations estimées sur la base des enquêtes se sont réalisées sur une emprise globale de 140 mètres à partir de l'axe de la piste dans sa partie ouest. Le projet causera en définitive :

- Le déplacement définitif de 7 ménages locataires;
- la démolition de 35 maisons;
- la démolition de 10,7 mètres linéaires de fondation en caillasse cimentée de 1 mètre de haut;
- la démolition de 43 mètres linéaires avec mur en blocs-ciment de 2 mètres de haut sur fondation en moellon;
- la démolition d'une fosse septique;
- la démolition de 20 w.c., 1 douche et 8 annexe
- la perte de 5 terrains vides;
- la perte de 7,6 mètres carrés de cultures maraichères et 69 mètres carrés de cultures vivrières;

13.2. Les cultures pérennes

Sur la base du CRI de 2008, les cultures observées dans la zone du projet lors de visites de terrain à effectuer seront éligibles à la compensation. En principe, l'indemnisation sera payée à l'exploitant qu'il soit propriétaire ou locataire.

Les cultures pérennes (arbres fruitiers notamment) plantées après la date limite ne sont pas éligibles à la compensation. Si la culture annuelle peut être récoltée avant la destruction, elle ne sera, en principe, pas indemnisée.

13.3. Compensation des cultures

La compensation des cultures se fait en fonction du type de plantes.

13.3.1. Cultures pérennes

L'évaluation des cultures pérennes sera faite par comptage lors du recensement. Le calcul de la valeur intégrale de remplacement impose de ne pas considérer seulement le produit de la culture sur une année, mais de prendre en compte le coût d'installation de la plantation (plants, labour, engrais et autres), ainsi que le revenu perdu pendant les années improductives de la plante (avant ces premières productions) qui varie suivant l'espèce.

Les taux de compensation devront être calculés conformément au principe de la valeur intégrale de remplacement, sur les bases suivantes :

- V : Valeur moyenne de commercialisation du produit d'un arbre;
- D : Durée d'installation moyenne de l'arbre à un niveau de production adulte en années;

- CP : Coût de plantation (plant, travail du sol, fertilisation initiale);
- CL : Coût du travail nécessaire à la plantation et à l'entretien pendant la durée d'installation de la plantation.

Le montant de la compensation C sera : $C = V \times D + CP + CL$.

Tableau 25 : Taux d'indemnisation estimé pour les arbres fruitiers inventoriés

espèces	Nombre d'unité	Coût unitaire USD	Coût total
Bananier	50	75	3750
Avocatier	11	350	3850
Manguier	3	400	1200
Eucalyptus	26	50	1300
Canne à sucre	48	4	192
Palmier à huile	2	150	300
Goyavier	2	50	100
Prunier	1	50	50
oranger	1	120	120
Total			10 862

13.3.2. Culture annuelle

Les cultures annuelles sont indemnisées sur la base du rendement multipliée par le prix de vente moyen sur le marché.

Tableau 26 : Taux d'indemnisation pour les cultures annuelles inventoriés

espèces	Unité	Valeur unitaire USD	Coûte total
Manioc	69 m ²	5	345
Culture maraichère	7,6 m ²	10	76
Totale			421

13.4. Coût des indemnisations des actifs bâtis

Le coût des habitations en planche et charpente de bois avec toiture de tôle est d'environ 1200 \$ pour une surface de 35 m². Si le plancher est maçonné, il faut ajouter environ 800 \$, ce qui fait pour 35 m² d'habitation environ 2000 \$.

La surface moyenne des habitations qui sont à déplacer est de 75 m² soit plus de 2 fois la dimension de la maison type construite en bois. Habituellement, plus la maison est grande plus la qualité des matériaux et la finition est importante. Les ménages les plus aisés apportent des finitions de meilleure qualité, posent des portes avec verrou, des fenêtres avec vitre et système de protection, etc.

Le coût d'une habitation de 70 m² est environ 2,5 fois le coût d'une habitation de 35 m² et celle de 120 m² est de 3 fois et plus le coût d'une habitation de 70 m²

Pour le site de la bande ouest de l'aéroport de Goma, on peut donc considérer que le coût de reconstruction des maisons en charpente de bois, recouvertes de planche et avec toiture de tôles sont les suivantes

Tableau 27 : Coût des différents types de maison mètre carré

dimension	Prix global	USD au m ²
30-35 m ²	2000	60
60-70 m ²	5000	77
120-140 m	15 000	115
150 m et plus	18 000 et plus	150

Les mesures effectuées sur les habitations nous donnent les résultats compilés suivants

Tableau 28 : estimation de la valeur des habitations affectés

Dimension en m ²	Surface totale	Valeur au m ²	Valeur totale
150 et plus	821	150	123 150
100 à 150	106,6	115	12 259
50 à 75	357,11	77	27 497,47
45 et moins	557,022	60	33 421,32
Total			196 330,00

Une seule habitation est construite en partie en bloc de ciment, le prix de cette dernière est estimée à environ 30 000 USD.

Pour assurer une amélioration de la qualité des habitations (notamment la création de meilleure fondation en pierre ou en parpaing) et prendre en compte le fait que les maisons seront construites par des entreprises sur la base d'un appel d'offres, le prix global de la construction des habitations est évalué à 420 000 \$ soit plus de 2 fois la valeur estimée actuellement ce qui apporte la possibilité d'installer un câblage et des accessoires pour l'éclairage pour chaque habitation

13.5. Budget global de la réinstallation

Le budget global de la réinstallation présenté dans le tableau ci-dessous reprend les coûts relatifs à la construction des habitations collectives pour les ménages propriétaires affectés, les mesures compensatoires pour la destruction des cultures pérennes, vivrières, fruitières et maraichères, les frais du consultant responsable de l'exécution du PAR, les frais de fonctionnement du comité de Suivi de la Mise en Œuvre de la Réinstallation, les frais liés à deux revus externes les autres mesures compensatoires collectives et les imprévus.

Tableau 29 : Budget nécessaire pour la mise en œuvre du plan de réinstallation

Code	Activité	Objectif	Coût unitaire	Nb unité	Coût total
Coût travaux et indemnisation					
01	Piquetage clôture	Délimiter avec précisions la limite de l'emprise aéroportuaire	Inclus aux travaux de construction de la clôture		
02	Choix final des PAPS	Déterminer avec chaque PAP son choix en fonction de la limite Nouveau site, construction sur même site	200	35	7000
03	Préparation des sites de réinstallation	Préparer les sites de réinstallation pour les rendre aptes à la construction	Inclus au PGES et aux travaux de l'entreprise		
04	Construction des habitations	Reconstruire les habitations pour chaque PAP de façon à avoir la même surface habitable Moyenne de 65m ² par habitation	12 000	35	420 000
05	Indemnisation des actifs productifs (arbre et de potagers)	Compensation pour les pertes de production			12 000
06	Indemnisation autres infrastructures (mur, clôture, etc.)	Compensation des actifs construits autre que maison	10 000	1	10 000
07	Déménagement	Compensation des frais pour le déménagement des biens personnels	300	45	13 500
08	Garantie locative	Permettre au locataire de se trouver un nouveau logement (6 mois de loyers)	600	7	4200
09	Appui aux Personnes vulnérables	Appuyer les personnes et ménages vulnérables dans leurs réinstallation	500	35	17500
10	Appui à la formalisation du foncier	Permetts aux personnes d'avoir un titre foncier légal et enregistré	1000	35	35 000
11	Fournitures de compteurs électriques prépayés et câbles	Améliorer la qualité de vie des ménages vivant en bordure du site aéroportuaire	100	500	50 000
12	Installation de nouvelles bornes d'eau potable	Améliorer la qualité de vie des ménages vivant en bordure du site aéroportuaire	4000	10	40 000
13	Construction de Bureau pour les chefs de quartier	Permettre au quartier d'être mieux structuré	15000	3	45 000
Total travaux et indemnisations					654200
Coût pour la mise en œuvre du PAR					
14	Consultant spécialisé	Appui à la RVA dans le processus de réinstallation	6000	4	24 000
15	Comités de réinstallation et appui au chef de quartier pour processus de réclamation.	S'assurer du traitement équitable et transparent pour l'ensemble des personnes infectées	1500	8	12 000
16	Réalisation d'un EIES	Réaliser une EIES sur les sites de réinstallation	20 000	1	20000
17	Évaluation externe	Réaliser à deux reprises une évaluation externe de la mise en œuvre du PAR	10 000	2	20000
Total mise en œuvre					76 000
Total partiel					730 200
Imprévue			10 %		73020
Total					803220

Les coûts seront partagés en partie par le projet et par le gouvernement par l'intermédiaire de la RVA qui assurera le paiement des indemnités (compensations diverses) qui ne peuvent pas être prise en charge par les crédits de financement du projet. Ces dernières se chiffrent à 102720\$ incluant la partie des imprévus associés au montant.

Les montants qui doivent être budgétisés au projet sont définis dans le tableau suivant. Le décaissement dans les normes sera la responsabilité du CEPTM de même que la gestion de la procédure de réinstallation dans son ensemble qui doit être documenté. Tous les documents produits devront être numérisés et rendus accessibles aux différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PAR.

Tableau 30 : Dépense pouvant être imputé au budget du projet

N°	activité	Montant en USD
02	Choix final des PAPS	7000
04	Construction des habitations	420000
10	Appui à la formalisation du foncier	35000
11	Fournitures de compteurs électriques prépayés	50000
12	Installation de nouvelles bornes d'eau potable	40000
14	Consultant spécialisé	24 000
15	Comités de réinstallation et appui au chef de quartier pour processus de réclamation.	12 000
16	Réalisation d'un EIES	20000
17	Évaluation externe	20000
	Total partiel	637000
	Imprévue (10%)	63700
	Total	700 700

Le coût des activités non inclus dans ce tableau sont à prendre en charge directement par le gouvernement et non sur le budget du projet. La RVA devra assurer le projet de la disponibilité de ces fonds avant le 10^{ème} trimestre à partir du début du projet pour éviter des retards dans la mise en œuvre du projet.

Les indemnités pourront être payées par virement bancaires ou par chèque si les personnes possèdent un compte bancaire au moment du paiement, les paiements pourront également être effectués en cash au chef de ménage si ces deniers n'ont pas de comptes bancaires. Finalement, les paiements pourront également être réalisés via les services de « mobile money » existant si le PAP considère cette option de paiement comme valable. Le moyen de paiement devra être fixé lors de la signature du protocole d'indemnisation qui doit être signé avec chaque famille affecté. Peu importe le mode de paiement la documentation démontrant les paiements effectifs devra être mis au dossier du PAP.

13.6. RESPONSABILITÉS ORGANISATIONNELLES

La mise en œuvre du PAR incombe à la CEPTM qui devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution et le suivi des mesures ci-dessus décrites. À ce sujet, la CEPTM recrutera au sein de son organisation un(e) expert(e) en sociologie / anthropologie, ayant déjà une expérience en la matière dans le cadre d'autres projets dans le pays et qui pourra assumer la fonction d'Expert en Sauvegardes environnementales et Sociales (ESES/CEPTM) pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures

liées à la réinstallation, mais aussi d'un Expert en Infrastructures qui veillera surtout aux aspects techniques lors de la reconstruction des habitations. L'expert en suivi-évaluation aura comme tâche de s'assurer que l'ensemble des actions est intégré au plan de travail des différentes parties prenantes et fera le lien avec l'expert en passation de marché et l'expert financier afin de s'assurer que les contrats soient établis dans les délais et que les budgets sont bien établis. Une fois que les indemnités fixées et le plan de compensation et de réhabilitation sont acceptés, la CEPTM en lien avec la RVA signera un protocole d'accord avec les personnes affectées sur le montant de l'indemnisation. Un budget est prévu dans le présent PAR pour embaucher un expert ponctuel.

La Commune impliquée, à travers le maire et son équipe participeront également au suivi de la réinstallation. De manière globale, il est préconisé le dispositif d'exécution sommairement décrit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 31 : Responsabilités organisationnelles de mise en œuvre du PAR

ACTEURS		RESPONSABILITÉ
Institution	Service concerné	
Ministre des Transports et Voies de Communication	CEPTM Expert en sauvegarde Expert en suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du PAR à l'approbation de la Banque mondiale et du MEDD • Diffusion du PAR (municipalités et autres acteurs impliqués) • Négociation des protocole d'indemnisation avec chacun des PAP (en lien avec la • Encadrement du processus de sélection des terrains de réinstallation pour chacun des PAP • DAO et gestion de contrat pour la construction des nouvelles Habitations sur la base des surface existantes • Collaboration avec la RVA pour la mise en œuvre du projet • Assistance aux organisations, Collectivités locales, ONG Coordination et suivi de la réinstallation et d'indemnisation Soumission des rapports d'avancement des activités à soumettre au Ministère et aux partenaires techniques et financier
	RVA centrale	Validation du PAR assure la disponibilité des fonds d'indemnisation et de compensation paiement exécuté par virement bancaire, par chèques ou en cash selon la capacité des bénéficiaires Documentation du processus de paiement
	RVA – Goma Responsable technique (Membre du comité de réinstallation)	Validation du PAR <ul style="list-style-type: none"> • S'assure de libération des sites devant faire l'objet d'expropriation
Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD)	ACE	Validation du PAR
Commune de Karisimbi	Assistant au maire	<ul style="list-style-type: none"> • Libération des sites devant faire l'objet d'expropriation • Traitement des plaintes en cas d'incompétence du Chef de quartier • Suivi de la réinstallation et des indemnisations • Diffusion du PAR • Traitement selon la procédure de résolution des conflits • Participation au suivi de proximité
	Chef des 3 quartiers touchés (membre du comité de réinstallation)	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du PAR • Sensibilisation et mobilisation des populations • Recueil des doléances en cas de plaintes • Suivi de la réinstallation et des indemnisations
Entreprise de construction	Construction des habitations	<ul style="list-style-type: none"> • Construction des habitations selon les spécifications du DAO
Individus ou bureau	Réalisation de l'évaluation de la mise en œuvre du PAR	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des évaluations externes en cours de mise en œuvre et 3 à 5 mois après la fin de la réinstallation

14. Comité de réinstallation et processus de recours

Les chefs de quartiers sont impliqués depuis le début du processus dans l'information et les négociations avec les personnes affectées. Ils ont joué un rôle de premier plan dans le processus de consultation et d'inventaires des actifs affectés.

Pour assurer une continuité dans le processus déjà établi, les 3 chefs de quartier continueront à assurer l'interface avec les personnes déplacées

Le comité de réinstallation sera formé des personnes suivantes

Nom	Fonction	Contact
MASUDI BARUANI	Pap et représentant des PAPS	097183900
KALALIZI JEANNETTE	Pap et représentant des PAPS	0853802119
NZADI JONATHAN	Chef de quartier de MURARA	0998708790
GAFURURA	Chef de quartier de Virunga	0853241478
PAUL LUKAKALNGA	Chef de quartier de Majengo	0992451216
ERNESTE LUMBU	Responsable genie-civil RVA Goma	ernestelumbu@yahoo.fr
Madame la Bourgmestre	Commune de Karisimbi	0994407443

Ce comité local aura deux fonctions essentielles

Information communication

Une première fonction sera d'informer les PAPS du processus de réinstallation qui sera mis en place et de s'assurer que l'ensemble des PAPS ai reçu l'information nécessaire

Que les zones de réinstallation sont préparées comme prévu au présent PAR

Traitement des litiges

Les chefs de quartier seront les portes d'entrée dans le processus de traitement des litiges. Ils récolteront pour leur quartier respectif les différentes plaintes qui pourraient provenir des personnes affectées ou de toute autre personne qui se considère lésée dans le cadre du projet de réhabilitation de l'aéroport par rapport à des pertes d'actifs.

Les chefs de quartiers auront à faire remplir une fiche de réclamation qui définit les éléments de la réclamation et qui donne la position des biens affectés

Si après la réclamation et la réalisation d'un état de la situation la réclamation est maintenue, le chef de quartier convoquera le comité de réinstallation enverra copie de la fiche de réclamation à la RVA et au représentant du projet avant la tenue de l'analyse par le comité.

Dans le cas où la réclamation est abandonnée, le chef de quartier transmet un exemplaire de la fiche de réclamation avec les causes de l'abandon à la RVA et à la CEPTM

Dans le cas où la plainte est maintenue, le comité de réinstallation aura ainsi à analyser la demande de recours et à statuer sur sa pertinence. Il répondra par écrit à la personne ayant fait le recours en adressant une copie à la RVA et à la CEPTM.

Dans le cas où la réponse du comité de réinstallation n'est pas acceptée par le requérant, ce dernier pourra demander à rencontrer le maire de la commune de KARISIMBI.

L'information des PAPS sur le mécanisme de gestion de plaintes se fera à travers la mise en place d'un registre de doléances auprès du chef de quartier de la zone concernée par les activités du Projet dans le 5^e Arrondissement. Ensuite, le projet informera les PAPS sur la procédure à suivre pour pouvoir se plaindre, qui est la suivante :

- Le Chef de quartier assurera la tenue du registre et va aider les PAPS à remplir et déposer leur plainte; la PAP peut aussi rédiger sa propre plainte, ou s'appuyer sur des personnes ressources ou des ONG; un modèle d'enregistrement des plaintes est joint en Annexe.
- Après enregistrement, le Chef de quartier va convoquer les voisins du plaignant et des PAPS, pour statuer sur le conflit dans un délai ne dépassant pas une (1) semaine;
- Si la plainte est maintenue, le chef de quartier concerné transmet la plainte au comité de réinstallation. Ce comité convoque le plaignant pour tenter une résolution à l'amiable.
- Si la tentative de résolution à l'amiable n'aboutit pas, ou si une partie n'est pas satisfaite du verdict rendu par le comité, le plaignant peut faire appel auprès du Maire de la commune Karisimbi
- En cas d'échec de règlement par le Maire, le Maire de ville de Goma et le responsable des affaires foncières du Nord-Kivu entendront le plaignant.
- Finalement, si aucune entente n'est trouvée après cette étape, le requérant pourra faire appel aux droits civils selon les procédures établies par la ou les lois et les règlements applicables

Par ailleurs, l'expert de la CEPTM chargé du suivi de la mise en œuvre du PAR mettra en place un système de suivi et d'archivage des réclamations permettant d'en assurer le suivi jusqu'à la résolution finale du litige. L'expert tiendra un registre où figureront les dates d'enregistrement des réclamations, le numéro des réclamations, les dates de résolution des réclamations et l'instance à laquelle les réclamations auront été résolues.

15.SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et évaluation permettra de veiller à ce que les principes, procédures et activités fixés dans le PAR soient suivis et respectés.

Les activités de suivi et d'évaluation du PAR sont incluses dans les tâches confiées au maître d'œuvre qui doit s'assurer de la mise en œuvre du PAR et interagir avec la RVA est l'entreprise pour que la séquence de réalisation et le calendrier soient respectés.

Le maître d'œuvre s'assura également d'intégrer dans son processus de gestion la mise en œuvre cohérente du plan de gestion environnementale et du plan de réinstallation involontaire de façon à ce que les activités de la gestion environnementale et sociale s'insèrent dans la programmation des différentes phases de travaux.

Il existe un lien étroit entre les activités à mettre en œuvre dans le cadre du PGES et la mise en œuvre du présent PAR. La libération des sites de réinstallation est prise en charge par le projet d'une façon à créer des emplois pour les habitants de la zone touchée par le projet. Ce travail doit débiter

avec le début du projet de façon à avoir libéré l'ensemble des sites qui permettront la construction d'habitation des personnes à déplacer pour le 13^e trimestre

Le tableau suivant donne pour chacune des activités planifiées les moyens de vérification et les indicateurs de résultats qui devront faire l'objet de suivi de façon à documenter la mise en œuvre du présent plan d'action de réinstallation.

Tableau 32 : Suivi des résultats et des performances du PAR

Code	Activité	Objectif	Moyen de vérification	Indicateur
Coût travaux et indemnisation				
01	Piquetage clôture	Délimiter avec précisions la limite de l'emprise aéroportuaire	Marques visibles sur le terrain	100 % des PAPS reconnaissent les lignes de passage de la clôture
02	Choix final des PAPS quant à leur site de réinstallation	Déterminer avec chaque PAP son choix en fonction de la limite <ul style="list-style-type: none"> • Sur nouveau site, • construction sur même site 	Réunion et fiche individuelle déterminant les choix	100 % des PAPS ont décidé de leur site de réinstallations sur la base des sites offerts
03	Préparation des sites de réinstallation	Préparer les sites de réinstallation pour les rendre aptes à la construction	Travaux Zone dégagée	Délimitation des zones dégagées
04	Construction des habitations	Reconstruire les habitations pour chaque PAP de façon à avoir la même surface habitable	Plan de masse des habitations préparées DAO pour construction	Validation par les PAPS des emplacements et des dimensions Qualité des constructions
05	Indemnisation des actifs productifs (arbres et de potagers)	Compensation pour les pertes de production	Fiche de paiement individuel	Fiche de paiement signé Aucune plainte
06	Indemnisation autres infrastructures (mur, clôture, etc.)	Compensation des actifs construits autres que maison	Fiche de paiement individuel	Fiche de paiement signée Aucune plainte
07	Déménagement	Compensation des frais pour le déménagement des biens personnels	Fiche de paiement individuel	Fiche de paiement signée Personnes réinstallées
08	Appui à la formalisation du foncier	Permetts aux personnes d'avoir un titre foncier légal et enregistré	Processus d'enregistrement Cadastre foncier	Titre existant enregistré au cadastre
09	Fournitures de compteurs électriques prépayés et câbles	Améliorer la qualité de vie des ménages vivant en bordure du site aéroportuaire	Entente avec la SNEL Processus de passation de marchés pour les compteurs et les câbles Plans d'installation de cabine Compteur disponible	Aux 500 Ménages branchés après le 30 ^e mois
10	Installation de nouvelles bornes d'eau potable	Améliorer la qualité de vie des ménages vivant en bordure du site aéroportuaire	Plan d'installation des bornes fontaines bornes Fontaine installées	10 nouvelles bornes-fontaines ont été installées et sont fonctionnelles après 30 ^e mois
11	Enquêtes auprès des déplacés	S'assurer que les personnes réinstallées n'ont pas subi des pertes de qualité de vie	Plan et questionnaire d'enquête	Les résultats ne démontrent aucune perte significative de qualité de vie des ménages affectés par rapport à la situation d'avant le déplacement

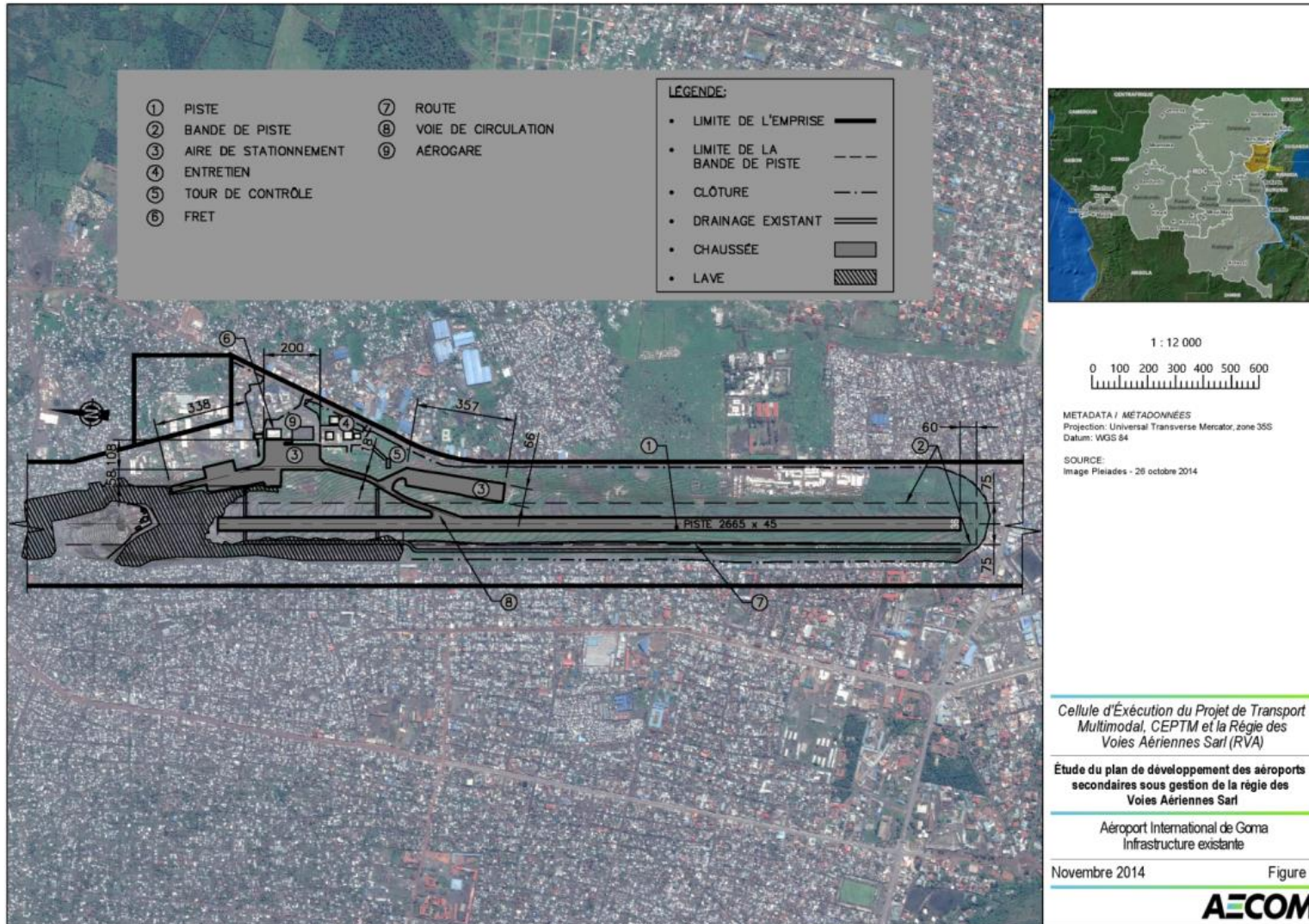
Les représentants des personnes affectées seront autant que possible associés à toutes les phases de contrôle des impacts du projet et au suivi des activités de mise en œuvre du PAR pendant la durée que prendra cette mise en œuvre.

Le suivi va être réalisé d'une part par un de Maître d'Ouvrage délégué et d'autre part par le chargé de suivi environnemental et social de la RVA qui sera embauchée, suivant un programme qu'ils mettront en place.

16. Annexe

Les pages suivantes donnent les différentes annexes, **certaines ont des données nominatives et ne doivent pas être rendues publiques**

16.1. Emprise légale de l'aéroport de Goma



16.2. : Synthèse de l'inventaire des actifs privés affectés par la réhabilitation de l'aéroport de Goma

quartier	Num_Dossier	Chef_Menage	cm_adresse_complete	Regime_Occup	Superficie_m2	nature	Surface_m2	nom_arbre	nombre_arbre	produit_agricole	surface_cultive_m2
Majengo	111	NSAKA KASONGO	Avenue Bugati no30	LOC	30						
	112	BWAVEN JUSTINE	Av Bugati no30	LOC	28						
	1008	ZIHUZIKE MIDEAO MARIE	Av. Bugiti / N°31/ Majengo	PTIT	418	w.c.	2				
	1009	MUSHAGALUSA BAHANUZI VINCENT	Av. Bugiti /N° 36		172,5	w.c.	4,6	Palmier Bananier Eucalyptus Mais	2 14 1 15		
	1010	KABEGO MUSHIHERMA	Av Buguti /N° 30	PTIT	112			Palmier	4		
	1012	MAGUNDA MWEZE DAVID	Av. Bugiti /N° 30	PTIT	157,7	w.c.	4				
	1013	MOHINDO KAMOGONDO	Avenue Bugiti n° 30	LOC	30						
	1014	ESTHER FURAH	Avenue Bugiti n° 30	LOC	32						
	2014	ZIHALIRWA KAZA DESIRE	AV. Bugiti n° 416	PTIT	9,77	w.c.	4				
	2015	MUGOLI NAMEGABE CLEMENTINE	Av. Bugiti n° 416	PTIT	14	w.c.	4	Ecalyptus	1		
	3008	HUMBA CHIRINDA MANGALA PATRICK	Avenue Bugili N° 300	PROP	35,3	Annexe	15,9	Bananier Avocatier Manguier Goyavier Prune Canne à sucre	3 1 1 1 1 2		
	3009	KATUNGA FURAHA PELAGIE	Avenue Bugili N° 300	LOC	15	w.c.	1 1,9				
	3010	VUMILIA M'KULIMUSHI FLORIDE	Avenue Bugili N° 62	PROP	35,2	Annexe	22,43 1,9	Bananier Eucalyptus	1 2		
	3011	SEKABWA MATHIAS	Avenue Bugili N° 32	PROP	51,56	Annexe	21,45 3,28	Avocatier	3		
3012	MKABERA KABIBI AIMERANCE	Avenue Bugili N° 62	LOC	22,43							

quartier	Num_Dossier	Chef_Menage	cm_adresse_complete	Regime_Occup	Superficie_m2	nature	Surface m2	nom_arbre	nombre_arbre	produit_agricole	surface_cultive_m2
	3013	KAVUGHO KIRIKI KATYA	Avenue Bugili N° 32	LOC	21,45						
	3014	FURAHA MULEKUZU ERNESTINE	Avenue Bugili N° 416	PROP	45,69	w.c.	44,3	Goyavier Ecalyptus	1 1		
Murara	1001	BICHILUGIZE BALISEMA HENRIETTE	Karisimbi, Q. I. Murara, Av. de Plaine, N° 65	PTIT	42	w.c.	23	Goyavier Avocatier Ecalyptus	1 1 1		
	1002	MUKANYANGEZI ANYES HELENE	Karisimbi, Q. Murara AV DE LA PLAINE, N° 66			w.c.	6,6	Oranger Avocatier	1 1		
	1003	FAYSALI MADJALIWA AXAM	Q. Murara, Av. de la Plaine N° 63	PTIT	150	w.c.	6				
	1004	MASHARIKI KAZOVIYO DIEUDONNE	Ave De la Laine Nord N° 64 Q. Murara	PTIT	160	w.c.	2				
	1005	SAFI MARIAM SAFI	Safi Mariam Safi								
	1006	BAWANGAMA ANDLALITE SILVIE	Av. de la Plaine, Q. Murara, C. de Carisimbi								
	1007	KITOKO NYANDE JUSTINE	Ave de la Plaine, N° 18								
	2001	BAHATI BUSOKE PATRICK	Ave de la Plaine Nord/n° 59/Murara	PTIT	27,62	w.c.	2,16				
	2002	KAVIRA NTASIBANGA RAHMAN	Ave de la plaine Nord, N° 57	PTIT	59,87	w.c. Douche Loge chien	6,72 6,72 2,4	Manguier Palmier	2 1	Légume	4,12
	2003	MASUDI BARUANI	av de la plaine Nord N° 67	PTIT	170						
	2004	KAVIRA NTA SIBANGA RAHMAU	av de la plaine Nord N° 57	PTIT	61,27	w.c. Douche	5,6 2,4				
	2005	ALIMA MPALA JEANNE	Av. dela Plaine Nord, N° 76	PTIT		w.c.	3,5				
	2006	MWASI MOKE FARIALA	Av Plaine Nord N° 80	PTIT	55	w.c. Annexe Clôture	4,65 9,72 9,72				
	2007	KAMBALE HALISI DAVID	Av. de la Plaine Nord, N° 79					Clôture	10,7		
2008	BUHORU IDAYA										

quartier	Num_Dossier	Chef_Menage	cm_adresse_complete	Regime_Occup	Superficie_m2	nature	Surface m2	nom_arbre	nombre_arbre	produit_agricole	surface_cultive_m2
	2009	ANUMANI RIZIKI NATHALIE	Ave de Goma N° 97	PTIT	74,1						
	2010	KALALIZI JEANNETTE NTAGULWA NGUMA	Av. coopérative N° 12								
	3001	FATUMA BILU OTESE	Avenue de la Plaine N° 25		12						
	3002	NTALAJA TUYEKUNI PAPY	Avenue de la Plaine N° 67	PROP	58	Annexe	21,47				
	3003	KUMIMBAO LIKAKA ALOUS	Avenue de la plaine	LOC	58,05	Habitat	21,47				
	3004	ITUMPU MIZEGELE	Avenue Bweza N° 179	PROP	55,79	w.c.	3,1				
	3005	KAPINGA MULOWAYI NICOLE	Avenue de la Plaine	LOC	55	w.c.	3,1				
	3006	SONGO WESSA ALFRED	Avenue de la Plaine	LOC	55	w.c.	3,1				
	3007	ANNA BILU ANIFA	Avenue de la Plaine	PROP	12						
Virunga	2011	BORA MUTABAZI LYDIE	Av. Mulamba N° 164	PTIT	30	w.c.	4,6	Canne à sucre Eucalyptus Manioc Maïs	10 13 12 1		
	2012	MUHIGIRWA MUKANIRWA THOMAS	Av. Mulamba n° 56	PTRAD	4	Cuisine	32,64			Légume Canne à sucre	7,62 2,33
	2013	KIRUMUGABO BAHIMUHIHIKO ELIZA	Av. Mulamka N° 155	PTRAD		w.c.	1	Bananier Avocatier Manguier Ecalyptus Canne à sucre	17 4 2 7 6	Vivrière Banane Manioc	5 57
	2016	CHUKURU HONNORE SAFARI	Av. Mulamba N°	PTIT							

16.3. Plage photographique et liste de présence réunion d'information du 20 février 2015



SEANCE D'INFORMATION

SUR L'EVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX SUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE A L'AEROPORT DE GOMA.

LISTE DES PRESENCES

NO	NOM	POSTNOM	FONCTION	Tel	Signature
01	KAMBALE	-FAIAKI	PASTEUR	099401142	
02	WATENGA	-GUSTAVE	Consulte	0997785211	
03	DIMUTHI	BARUANI		0971832000	
04	KONDOLO	NWAMBA	MODESTE	0990569958	
05	SCYRILLE	-NGANGU		0998997800	
06	FATUZA	-OHEKA	BERATRICE	0850697777	
07	KADORHO	-CHARLOTTE		0990815426	
08	MIKA	PATALE	Chèvre	0994262070	09977933703 0850247558
09	PAPA	NKOY	lukala	0990962273	
10	KILONGE	NJENBO	RASHID	0852926012	
11	Alain	KALENGA	SALIBOKO	09-99-39-68-09	ANCIEN CHEF D'AN
12	MUANZA	Kilenge		0993719935	
13	ERICK	BWANA	ISSA	0992290530	
14	TRESOR	KATUMBWE		0894205890	
15	MAGENI	AKI	INNOCENT	0978115431	
16	SHELA	SUHAILI		0994670056	
17	MWASHAMI	HUKOMBA			
18	MARIYA	MUSEKU			
19	TINA	-MOMA		0994292521	
20	DJUMA	-ALIMABI		0990911671	
21	Daniel	MUDEREREZA		0994200757	
23	MARIAMU	KALUME		0975983456	
24	GERRY	MULIRO	ABENGO		

N°	NOM et PostNom	FONCTION	Tel	Signature
25	MULANGA - MUKUNDA	SECRETARIE	0397631882	
26	MUSEKWA - JEANNE	-	-	
27	Brigitte - Kelekele		094417062	
28	Banyama Anzate		0876754733	
29	BUDWAGB ROSALIE		0895882302	
30	AENISE - ZIHINDULA		0840608343	
31	ANNE - SENYAMA		0997747425	
32	NZI GIRE - NARUGETA		0971776658	
33	MUGARUKA BIRAGI - LUCY		0971838333	
34	DANIEL MUDEKEREZA		0994200757, 0994135294	
35	TOUSSANT - BRUGISHO		0991703373	
36	ALI - ZAMUDA		0853545295	
37	Placide KALINDULA Bwemuntu	Palib	0997680652, 0855102112	
38	ASSUMANI - ISHIE TENGA		0899898569	
39	MWASI - MAKE - FARIALA		0973126647	
40	KANGELE ASHA		0998536000, 083224543	
41	NISHAMBA - CHIZUNGU		0998303298, 0997797993	
42	Rév Kingombe - dutala		0995833154, 0811816441	
43	HADIJA - DJUMA vis Presidente		0994084176	
44	KINYONGI MOKOLU ISMAIL pre.		0994219480	
45	KADORHO CHARLOTTE MUKUZO		0990815425	
46	MUHINDO MALEKANI		0994219480	
47	Sabiti - Djafari		0971494469	
48	KINGOABE		0991369252	
49	PASTEUR MWAMI SANGO EGLISE REHOBOTH		0991703981	
50	KIDABANYE Bwema		0993061613	
51	TRESOR AKILI		0993076256	
52	LUHEMBWE AUDRY		0810793489	
53	ROMAIN KASENDULA		0994338512	
54	JVame - Asumami		0972896002	

16.4. Compte rendu et liste de présence de la réunion d'avril 2015

Procès-verbal de la Séance de consultation pour l'élaboration du PAR des travaux de réhabilitation de l'aéroport de Goma, le samedi 04 /04 /2015

Lieu : Hôtel Mbiza

Début : 11 heures

Fin : 13 heures 30 minutes

Liste de présence en annexe

Après la présentation du projet, des impacts positifs et négatifs des travaux de réhabilitation de l'aéroport international de Goma ainsi que des mesures préconisées par l'expert sur le plan social et environnemental, quelques questions et préoccupations ont été soulevées par les participants, lesquelles font l'objet de ce rapport.

1.1. Questions

Q — Alain Kalunga, habitant du quartier et membre de la commission d'expropriation

Si nous disons oui pour le déplacement, quelles sont les personnes qui seront déplacées par le projet, s'agit-il de tous les habitants ou des personnes affectées?

R. Expert : Consultant

Ne seront déplacées que les personnes qui ont été identifiées durant les enquêtes réalisées en mars de cette année, lesquelles seront appelées à remplir des fiches qui vous seront remises. Les personnes non identifiées n'auront pas à remplir les fiches et par conséquent, ne seront pas déplacées.

Toutefois, vous devez savoir que, comme je venais de vous le montrer à travers la carte de départ de la concession de la RVA, le terrain lui appartient toujours dans ses limites anciennes.

Nous allons plutôt demander à la RVA de procéder à la nouvelle délimitation de son terrain selon les enjeux du moment.

Q. Expert : Consultant

Comment aviez-vous procédé pour acquérir les terrains que vous occupez pour l'instant? À qui vous aviez payé de l'argent? Avez-vous des documents officiels? Avez-vous un titre (certificat délivré par le ministère de tutelle)?

R. Participants et personnes affectées

À la réponse à cette question, les participants ont avoué être en possession des documents officiels délivrés par les services de Cadastre régional. Quelques-uns disposent de titres fonciers. La somme payée pour l'acquisition de terrain varie de 500 à plusieurs milliers de dollars.

Les participants sont disposés à fournir des preuves de paiement lors de la vérification qui sera effectuée par les enquêteurs.

Le consultant a proposé de mettre à la disposition de chaque personne affectée une fiche reprenant les indications sur le prix d'achat de la parcelle, l'année d'acquisition, le numéro du certificat d'enregistrement parcellaire pour ceux qui en ont. Pour ceux qui ont bénéficié de parcelles par legs, don ou échange, ils devront également le signaler. On fera tout pour que chaque personne qui sera

affectée soit recasée dans le même quartier. Mais, si quelqu'un juge utile d'aller ailleurs, il sera suivi pour s'assurer de son intégration.

Q. Cyrille Landu : habitant du quartier

Pourquoi le consultant exige la présentation des documents parcellaires à chaque ménage? Par conséquent, tous les occupants seront-ils déplacés ou expulsés?

Q. Expert : Consultant international

Le document présenté tire son origine du plan initial de l'aéroport avant l'indépendance. Sur le plan international, il est recommandé que les limites d'un aéroport international soient de 150 mètres de part et d'autre de l'axe de la piste, pour éviter tout risque d'accident lors des atterrissages et décollages des avions. Par conséquent, tout terrain situé dans ces limites appartient à la RVA.

Les agents de l'État qui ont délivré les titres d'occupation ne pouvaient pas le faire. Le gouvernement congolais doit respecter les règles édictées par la Banque mondiale pour bénéficier de l'aide. En effet, si on avait proposé de reculer de 10 mètres dans la partie ouest à partir de l'axe de la piste et demander uniquement l'accord de l'OACI, le don ne serait pas accordé par la Banque mondiale. Notre tâche est d'aider le gouvernement à respecter les directives de la Banque mondiale à travers cette étude. Les documents sont prêts et cette réunion est attendue pour justifier que tout au plus une trentaine de ménages seront affectés au lieu de plus de 2500 comme initialement publié dans les journaux locaux. Par conséquent, si l'on avait maintenu le plan initial indiquant les limites de l'aéroport, jamais le projet ne serait financé par les partenaires techniques et financiers.

En effet, la première évaluation de 2500 ménages a été élaborée sur base du document officiel qui a été remis à la RVA, sans tenir compte de la réalité sur terrain.

Q. Jacques Habamungu Tanganyika : membre de la commission d'expropriation

Après avoir remercié le consultant pour le travail réalisé au profit de la population riveraine en particulier, et de la République en général, il a posé au consultant la question de savoir comment procéder pour faire profiter aux populations riveraines des retombées du projet à travers les emplois qui seront générés ?

Q. Expert : Consultant international

Le projet de réhabilitation de l'aéroport de Goma n'est pas un projet de développement communautaire des quartiers, a répondu le consultant. Toutefois, dans le plan de gestion environnementale et sociale, nous allons proposer des mesures visant le recrutement de la main-d'œuvre locale pour des travaux non qualifiés.

Il y a également de nombreuses retombées indirectes qui viendront avec le nouvel aéroport et les nombreux avions qui viendront directement à Goma au lieu d'aller aux aéroports des pays limitrophes.

Le gouvernement congolais devra également s'engager de s'assurer du respect des directives de la Banque mondiale.

Q. Gustave Watenga : habitant du quartier

Après avoir félicité le consultant pour les efforts fournis pour passer de 2500 à 32 ménages, il a posé la question de savoir si les limites de la RVA vont jusqu'au marché de Virunga. Il a ensuite formulé une proposition, celle de savoir si on ne peut pas trouver des espaces vides dans le quartier afin de

l'octroyer aux ménages affectés. Enfin, il a souhaité que le consultant propose à la RVA de considérer désormais ses limites à 140 mètres dans sa partie Ouest à partir de l'axe de l'aéroport.

R. Expert : Consultant international

Les 2 propositions sont les mêmes. Nous allons revenir après pour identifier les ménages qui souhaiteraient rester dans le quartier, afin de trouver des endroits où les caser dans le même quartier. Au niveau du quartier Majengo, il y a moyen de récupérer assez d'espaces pour caser un grand nombre de ménages. Il leur sera demandé de faire des propositions si ces derniers accepteraient ou non de vivre dans une même maison à plusieurs niveaux avec d'autres ménages de leur choix. Le consultant a attiré l'attention particulière de tous les chefs des quartiers concernés pour éviter que ces derniers se mettent à vendre des espaces qui seront libérés.

Une fois les travaux terminés, la RVA va devoir considérer ses limites à 140 mètres de l'axe de la piste. Il sera également proposé au gouvernement provincial de délivrer des documents officiels aux ménages pour sécuriser leurs terrains.

1.2. Conclusion

Chef de quartier Murara

Le chef du quartier Murara a pris la parole en dernier lieu pour remercier le consultant pour le travail abattu, lequel a réjoui tout le monde. Il a souhaité que certains membres du comité actuel de suivi fassent partie du comité de suivi qui sera mis en place prochainement.

Expert : Consultant international

Pour conclure, le consultant a demandé aux participants d'utiliser le document qui sera approuvé et publié par le gouvernement et la Banque mondiale pour faire leur plaidoyer auprès des autorités nationales.

À cet effet, il a informé les participants qu'un appui et un budget seront mis à la disposition du projet pour que chaque ménage déplacé puisse obtenir un droit de propriété sur leur nouveau terrain.

Commencée vers 11 heures, la séance a pris fin à 13 heures 30 minutes

Liste de présences

SEANCE DE CONSULTATION AEROPORT DE
GOMA

LIEU : HOTEL MBINZA
DATE : 09/04/2015

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET POST NOM	INSTITUTION	CONTACT	SIGNATURE
01	MARUDI BARVANI	commission personne affectée	097188900 0853119759	
02	CYRILLE - NGANDU		0998997800	
03	KONGOLO MWAMBA	commission	0990569958	
04	BUSANGA BAKUNGU	chef de quartier rudy Murara	0998672692	
05	DMARI RAMAZANI	chef d'avenue de la pl.	0970613612	
06	ALAIN KALENGA	commission	0999396809	
07	ABUTA MAMAN	commission	0972468211	
08	FATUMA CHEKA	commission	0850697777	
09	NZANQU OIKOKO	commission	0826701404	
10	NYELA KABONGO	commission	0997733599	
11	HABAMUNGU TANGANYIKA	commission	0990469647	
12	KOYI LUKALA	commission	0990962273	
13	LITENGE ZAINA	commission	0996965599	
14	JEKABWA MATHIAS	P. affectée	0991054595	
15	MULANGA MUKUNA	commission	0897631885	
16	FIKIJE CHANTAL	commission	0994188625	
17	MURUBANZI MIRUKO	chef de CA Murara	085317775	

18	BRIGITTE KELEKELE	Commission	0994417062	Handwritten signature
19	BAHATI BUNDKE	P. affectée	0994454484	Handwritten signature
20	MAKAZA THIMOTHE	Commission	0994314014	Handwritten signature
21	KABOO VUCANE	P. affectée	0991329157	Handwritten signature
22	DEBRE ZIHAWIRWA	P. affectée	—	Handwritten signature
25	ASIMANA NGONGO	Commission	0998831261	Handwritten signature
26	NGULA NYOTA	Commission	0221970802	Handwritten signature
27	BAMANGAMA VYIE	P. affectée	0816754133	Handwritten signature
28	KITENGE MWANZA	Commission	0993719935	Handwritten signature
29	BORA MUTABARI	P. affectée	0292821328	Handwritten signature
30	MWARI MUKI FARIALA	P. affectée	0978126647	Handwritten signature
31	MARIE ANGE MANGARA	P. affectée	0995794336	Handwritten signature
32	KYASAVUKA			
32	FURAH MULEKURI	P. affectée	—	Handwritten signature
33	KATUNGU FURAH	P. affectée	—	Handwritten signature
34	LUTALA ANDRE	P. affectée	0972878738	Handwritten signature
35	NUMA KITUMBULA	Commission	0814796136	Handwritten signature
36	MUCHALWA BAHANURI	P. affectée	0998265017	Handwritten signature
37	MUGOLI MANEGABE	P. affectée	—	Handwritten signature
38	CHIRINDA MANGALA	P. affectée	0997680032	Handwritten signature
39	MUHIGIRWA MUKANIRWA	P. affectée	0897903301	Handwritten signature
40	PHUL-LUKALANZA	COORDINATEUR	0993451216	Handwritten signature
41	MUGUNDA MWERE	P. affectée	—	Handwritten signature
42	BICHILUGIZA BALNEMA	P. affectée	0994014874	Handwritten signature
43	VUMILIA MUKULIMUSHI	P. affectée	0295587783	Handwritten signature
44	ZIHUZIKE MUEHO	P. affectée	0994002599	Handwritten signature
45	KAHINDO HALISI	P. affectée	0993803284	Handwritten signature

46	MIRIAMU SABI	P affectée	0990129935	
47	BERECHIEL MATHE	P affectée	0991203881	
48	GATURURA GATSI/cadant VRUNGA		0994388259 0853241478	
49	AIMERANCE BUTIRIRI	P affectée	0841012758	
50	KALAUZI JEANNETE	P affectée	0853802419	
51	ANTALAJA TUXEKUNI	P affectée	0812664877	
52	KUMIMBAO LIKAKA	P affectée	0994962167	
53	JUSTINE BETINA	P affectée		
54	ALI JEU	P affectée	971013161	
55	MUKUNDA JACQUES	ANR	0979045127	
56	WATENGA LUNGELA	ANR	0997785214	
57	Idada Buhoyo	P affectée	0992186066	OK
58	KAZOVIO DIEU DONNE	P affectée	0995690674	
59	HADIDJA HAMIMU	P affectée	0997252243	
60	OTEBE FATUMA BIU	P affectée	0892204241	
61	KANIRA NTASIBANGA	P affectée	0993330903	

fait à Goma, le 04/04/2015

16.5. Photos de la réunion du 4 avril 2015



Réunion dans la salle de l'hôtel Mbiza le 4 avril 2015



Débriefing avec les chefs de quartier pour la publication/confirmation des inventaires

16.6. Compte rendu des séances de clôture de l'inventaire des biens affectés

SEANCE DE CLOTURE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP) DE REHABILITATION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GOMA.

L'an 2015, 10^{ème} jour du mois de juillet, il s'est tenu au Quartier VIRUNGA, Commune de KARISIMBI dans la ville de GOMA, en présence:
• du chef de quartier Monsieur GAFURWA Blaise;
• du Représentant du PAP Monsieur
• de l'Expert environnemental et social de la RWA Monsieur KASUKU MAYOKENA Damien et
• de l'Assistant de Monsieur Paul André TURCOTTE, Monsieur Felix BOKO,
une séance de clôture d'identification des personnes affectées par le projet (PAP) de réhabilitation de l'Aéroport International de GOMA dont la date butoir a été fixée au 30 juin 2015.

Après affichage de la liste des personnes affectées par le projet au bureau du quartier VIRUNGA et vérification par les enquêteurs et le Chef du quartier pour l'enregistrement des plaintes éventuelles; il ressort ce qui suit:
AUCUNE PLAINTÉ N'A ETE ENREGISTREE.

En foi de quoi, nous clôturons à ce jour définitivement le processus d'identification et d'enregistrement des plaintes des personnes affectées par le projet (PAP) de réhabilitation de l'aéroport International de GOMA.

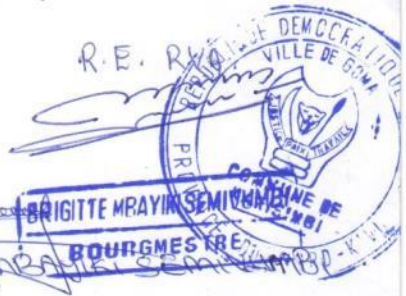
Fait à GOMA, le 10 juillet 2015.



P. A. TURCOTTE
P-o BOKO Felly

REP. PAP.
KORA MOTABAZI LYDIE

BOURG. KARISIMBI
BRIGITTE MRAYIN SEMINZIMBI



TRANSPOM AFF. FONCIERES
MAYOKENA Damien
13/07/2015

SEANCE DE CLOTURE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP) DE REHABILITATION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GOMA.

L'an 2015, 10^{ème} jour du mois de juillet, il s'est tenu au quartier MURARA, Commune de KARISIMBI dans la ville de GOMA, en présence du chef de quartier Monsieur

du Représentant du PAP Monsieur de l'Expert environnemental et social de la Régie des Voies Aériennes Monsieur KABUKU MAYIKENA Damien et de l'Assistant de Monsieur Paul André TURCOTTE, Monsieur Félix BOIKO LUTSHU une séance de clôture d'identification des personnes affectées par le projet (PAP) de réhabilitation de l'Aéroport International de GOMA dont la date butoir a été fixée au 30 juin 2015.

Après affichage de la liste des personnes affectées par le projet au bureau du quartier MURARA et recensement par les enquêteurs et le chef du quartier pour l'enregistrement d'éventuelles plaintes; il ressort ce qui suit:

- Omission de deux (2) eucalyptus, un (1) avocatier, une (1) maison de 24 m² (mur en bois avec tôles), quatre (4) bananiers et cinquante (50) pieds de manioc de Madame BICHUGIZI;
- Omission d'une fondation de trois (3) mètres linéaires en maçon de Madame Jeannette KAHALIZI
- Omission de quatre (4) avocats de Madame KAVIRA.

En foi de quoi, nous clôturons à ce jour définitivement le processus d'identification et d'enregistrement des plaintes personnes affectées par le projet de réhabilitation de l'Aéroport International de GOMA.

Fait à GOMA, le 10 juillet 2015

REP. PAP
 CHEF DU QUARTIER
 MURARA
 P. A. TURCOTTE
 P. O. BOIKO JELLY

REP. PAP
 BOURG KARISIMBI
 M. R. E. R. V. A.
 BRIGITTE MPAYI SEMVUMBE
 BOUQUET
 MINISTRE FRANCOIS A. A. FONCIERES
 GUILLAUME
 13/07/2015



SEANCE DE CLOTURE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP) DE REHABILITATION DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GOMA.

L'an 2015, 10ème jour du mois de juillet, il s'est tenu au quartier MAJENGO, Commune de KARISIMBI dans la ville de GOMA, en présence :

- du chef de quartier Monsieur HABAWEZI - MAHIRO Germain;
- du Représentant ds PAP Monsieur HUSITAGAWISHA - Vincent;
- de l'Expert environnemental et social de la RUA Monsieur KABUKO MUYOKENGA Damien et
- de l'Assistant de Monsieur Paul André TURCOTTE, Monsieur Félix BOKO WISTHU,

Une séance de clôture d'identification, ds personnes affectées par le projet (PAP) de réhabilitation de l'Aéroport International de GOMA dont la date butoir a été fixée au 30 juin 2015,

Après affichage de la liste ds personnes affectées par le projet au bureau du quartier MAJENGO et vérification par les enquêteurs et le chef du quartier pour l'enregistrement ds plaintes éventuelles; il ressort ce qui suit:

- DHUSION DE QUATRE (4) MENAGES LOCATAIRES SONT:
 - NSAKA KASONGO
 - MOHANDO KAMOGONDO
 - JUSTINE AWANVE
 - ESTHER FORAH.
- REMPACEMENT D'UN LOCATAIRE CHEZ MADAME SEKAWWA Mathieu.

En foi de quoi, nous clôturons à ce jour définitivement le processus d'identification et d'enregistrement ds plaintes ds personnes affectées par le projet (PAP) de réhabilitation de l'Aéroport International de GOMA.

Fait à GOMA, le 10 juillet 2015

REP. PAP.

R. E. RUA

CHIEF DU QUARTIER
 MAJENGO
 HABAWEZI-MALIRO
 GERMAIN
 CHEF DE Q. MAJENGO
 P. A. TURCOTTE.

BOURG, KARISIMBI

BRIGITTE MBAYIKI SEMIVUMBI

BOURGEMESTRE

MINISTRE DES TRANSPORTS & AFF. FONCIERE



MUSIKO MUYOKENGA Guillaume
13/07/2015

P. A. BOKO Felix
 290
 8 4 30
 3 20 8

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD KIVU

VILLE DE GOMA
COMMUNE DE KARISIMBI
QUARTIER MURARA

Goma, le 02/05/2015.

RAPPORT SUR LE DOSSIER PARCELLAIRE OPPOSANT MADAME JEANNETTE KAKALIZI A MADAME ALIMA MPALA JEANNE.

L'an deux mille quinze, le 2^{ème} jour du mois de Mai, nous Jonathan NZADI VIKAYILWIRA, Chef de quartier MURARA, avons reçu à notre bureau mesdames Jeannette KAKALIZI et ALIMA MPALA JEANNE qui avaient entre elles le problème parcellaire qui les opposait l'une à l'autre sur l'avenue de la PLAINÉ NORD du quartier MURARA.

Après déclaration de chacune d'elles, nous avons concilié les p^{re}s (documents).

La descente étant inévitable en matière de conflit foncier, celle-ci a eu lieu, nous avons concilié la vérité sur papier avec la réalité sur terrain, nous avons investigué auprès des voisins directs et indirects, ce qui nous amène à déclarer ce qui suit:

Madame Jeannette KAKALIZI avait sa parcelle derrière celle de Madame ALIMA MPALA JEANNE, laquelle a été démolie par la RVA.

Il ne lui reste que trois (3) mètres linéaires de fondation pour les quels elle a droit à une indemnisation. Par conséquent, elle peut être enregistrée comme PAP.

Fait à GOMA le 02/05/2015

Pour le quartier MURARA,
Jonathan NZADI VIKAYILWIRA



[Signature]
Chef de quartier.

16.7. Fiche de contrôle des biens affectés

Fiche de contrôle des biens affectés dans le cadre du processus de réinstallations du projet de réhabilitation de l'aéroport de Goma		
No sur la carte :		N° de dossier
Nom :	Post nom :	Quartier :
Correction du nom et post nom le cas échéant :		
Biens affectés recensés :		
Ce recensement est exact : Date		Signature :
Modification du numéro sur la carte :		
Modification à la liste des biens affectés :		
Date :		Signature :
Je possède un document foncier <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	N° du document : Date : Montant indiqué : Provenance :	Autre information
Je veux être réinstallé dans le même quartier <input type="checkbox"/> Je suis prêt à accepter une réinstallation dans un autre quartier de la zone ouest de l'aéroport <input type="checkbox"/> Je suis prêt à partager avec une autre personne affectée une maison à 2 étages <input type="checkbox"/> Nom de la personne affecté _____		
Autres informations pertinentes		
J'ai vérifié les informations et elles sont véridiques	Le chef de quartier [signature et sceau]	Date
J'ai vérifié les informations et elles sont véridiques	Enquêteur [signature]	Date

Date de traitement par le comité locale (année/ mois / jours)

Observations du comité

- 1.....
.....
.....
- 2.....
.....
.....
- 3.....
.....
.....
- &.....
.....
.....

Conclusion du comité local

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(signature des membres du comité)

(année/ mois / jours)

Réponse du plaignant

.....
.....
.....
.....
.....

Etabli par :

Date : **(année/ mois / jours)**

(signature du plaignant)

Résolution

1.....
.....
.....

2.....
.....
.....

3.....
.....
.....

&.....
.....
.....

(signature des membres du comité)

(signature du plaignant)

Conclusion :

Entente transférer au palier supérieur annulation de la plainte

16.8.2. FICHE DE REUNION

Date : Lieu :

Participants Projet :

-
-
-

Autres participants (nom, prénom, fonction) : Nombre total :

-
-
-
-
-
-

Objectif réunion et ordre du jour :

-

Points et questions évoqués par le Projet :

-

Points et questions soulevés par les participants :

-

Actions à prévoir suite à la réunion :

-

Etabli par : Date :

16.8.3.FEUILLE DE PRESENCE - Réunion diverse

Date : Lieu :

N°	Nom et prénom	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			